



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. de Jacou

Notice explicative de l'opération et de son intérêt général

 <p>FLORENCE CHIBAUDEL Urbaniste OPQU - Architecte</p>	Florence Chibaudel - Urbaniste OPQU - Architecte DPLG Le Dôme - 1122, avenue du Pirée - 34000 Montpellier
 <p>JÉRÔME BERQUET URBANISTE O.P.Q.U.</p>	Jérôme Berquet - Urbaniste O.P.Q.U. Consultant en Planification & Urbanisme réglementaire Le Dôme - 1122, avenue du Pirée - 34000 Montpellier
 <p>Ellip SIG</p>	ELLIPSIG - Conseil & prestation en géomatique 1, rue de Cherchell - 34070 Montpellier

Sommaire

Propos liminaires	5
Partie 1 – Présentation du projet de groupe scolaire	7
1. Le contexte d'élaboration du projet	7
1.1 Présentation de la commune	7
1.2 La pression démographique et l'attrait des familles pour la commune	8
1.3 Une opération s'inscrivant dans le chantier de rénovation du cœur de ville et de restructuration des polarités d'équipements scolaires	11
2. Etat initial du site et définition des enjeux.....	13
2.1 Description générale du site.....	13
2.2 Milieu physique	19
2.3 Milieux naturels et biodiversité.....	24
2.4 Approche paysagère et patrimoniale	30
2.5 Risques naturels et technologiques	35
2.6 Pollution et nuisances	37
2.7 Les servitudes d'utilité publique	38
2.8 Définition des enjeux d'aménagement du site	38
3. Description du projet de création de groupe scolaire	40
3.1 Les ambitions du projet.....	40
3.2 Les principes programmatiques	40
3.3 Le programme détaillé	41
3.4 La desserte de l'opération.....	42
3.5 L'intégration environnementale.....	42
Partie 2 – Justification de l'intérêt général de l'opération	44
1. La modernisation des équipements scolaires pour assurer la qualité du service public éducatif	44
1.1 L'obsolescence de l'école élémentaire Condorcet.....	44
1.2 Un nouveau groupe scolaire modernisé et adapté à tous les usagers	44
1.3 Un groupe scolaire inclusif	44
1.4 Un projet pédagogique ouvert sur la nature.....	45
2. La réorganisation spatiale des équipements scolaires pour contribuer au rééquilibrage du fonctionnement urbain de la commune.....	45
2.1 La structuration d'une centralité d'équipements publics	45
2.2 Mieux organiser les flux, promouvoir la ville à courte distance	46

Propos liminaires

La présente notice explicative s'inscrit dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jacou en vue de la construction d'un groupe scolaire dans le secteur de la Draye.

La commune est actuellement dotée de deux écoles situées au sud du village : une école élémentaire construite dans les années 1970, qui était originellement un groupe scolaire, ainsi qu'une école maternelle, plus récente et construite à la fin des années 1990.

Face au constat du vieillissement de l'école élémentaire et de la volonté de la municipalité d'équilibrer la répartition des équipements publics sur le territoire communal, la construction d'un groupe scolaire est prévue à l'interface du cœur de ville et des quartiers Nord.

La présente notice a pour objet de démontrer le caractère d'intérêt général que revêt le projet au regard du contexte local, des enjeux communaux et des objectifs de la commune.

Dans les développements suivants :

- **le site de projet** (ou le site) désigne le périmètre d'étude correspondant à l'emprise totale des parcelles supports du projet,
- **le périmètre de projet** désigne l'emprise finale du groupe scolaire.

Partie 1 – Présentation du projet de groupe scolaire

1. Le contexte d'élaboration du projet

1.1 Présentation de la commune

D'une superficie de 342 ha, la commune de Jacou se positionne au Nord-Est de la métropole montpelliéraine, dont l'attractivité a contribué au développement du village. Comptabilisant 220 habitants au début des années 1960, la commune a connu une croissance démographique forte par effets cumulés de l'exode rural et du développement croissant de la ville centre. La commune compte aujourd'hui 6.910 habitants permanents¹.

La commune a réalisé de nombreux équipements publics et soutenus la réalisation de services privés et médicaux pour répondre aux besoins des nouvelles populations: équipements scolaires, commerces de proximité, équipements sportifs, zone commerciale. Au début des années 2000, la ligne 2 du tramway permettant de relier le centre de Montpellier a renforcé l'accessibilité.

Le développement urbain, réalisé sous forme de lotissements pavillonnaires et d'habitats groupés et collectifs, a progressivement glissé vers le Nord-Est, où le dernier programme immobilier d'envergure, la ZAC de la Draye (1000 logements sur 37 hectares), lancé en 2007, est en voie d'achèvement.

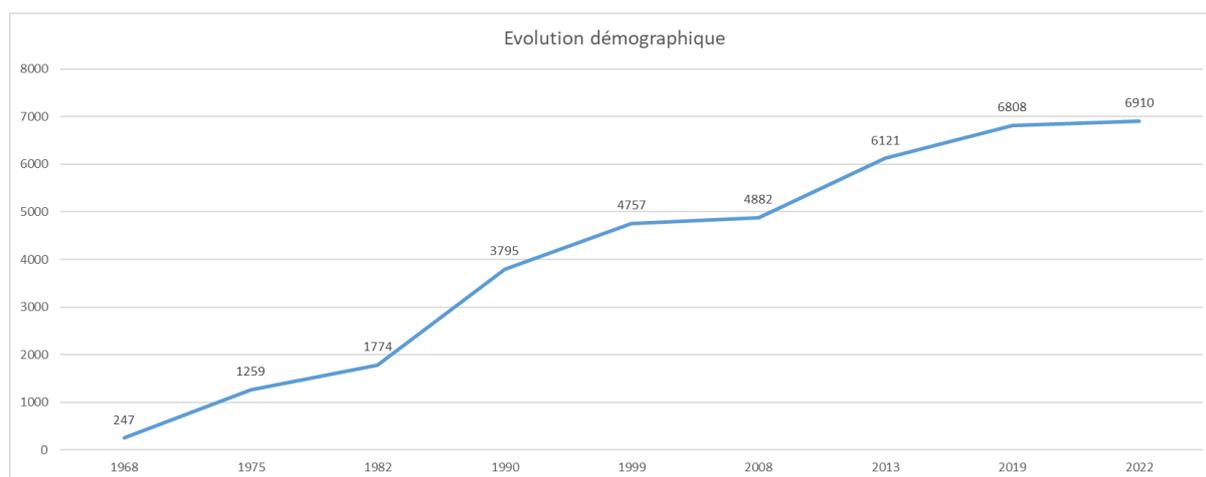


¹ Population 2022 - Source Mairie

1.2 une pression démographique maîtrisée et un attrait des familles pour la commune

1.2.1 Une dynamique démographique reposant à la fois sur les installations de nouveaux habitants et le renouvellement endogène de la population

En cinq décennies, la commune a connu une croissance démographique importante, passant de 247 habitants en 1968 à 6.910 en 2022. Toutefois, depuis 2018, la population s'est stabilisée autour de 6.900 habitants.



Source INSEE – Population historique depuis 1968

La croissance démographique se manifeste à partir de la période 1968-1975, période où le taux de croissance annuelle atteint son plus haut niveau, suivant le mouvement général du bassin urbain de Montpellier. Un second pic de croissance est observé sur la période 1982-1990 en lien avec la réalisation de lotissements sur la commune. Un troisième pic a lieu avec les premières tranches de la ZAC de la Draye.

Evolution de la population 1968-2019 et indicateurs démographiques

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	247	1259	1774	3795	4757	4882	6121	6808
Variation (nb)	-	+1012	+515	+2021	+962	+125	+1239	+687
Variation annuelle moyenne	-	26,3	5	10	2,5	0,3	4,6	1,8
due au solde naturel	-	1,4	0,7	1,1	0,7	0,6	0,4	0,5
due au solde migratoire	-	24,9	4,2	8,9	1,8	-0,4	4,2	1,3
Taux de natalité ‰	-	17,2	11,4	15,2	10,7	10,8	9,9	11,8
Taux de mortalité ‰	-	2,9	4	4,1	3,7	4,3	6,1	6,8

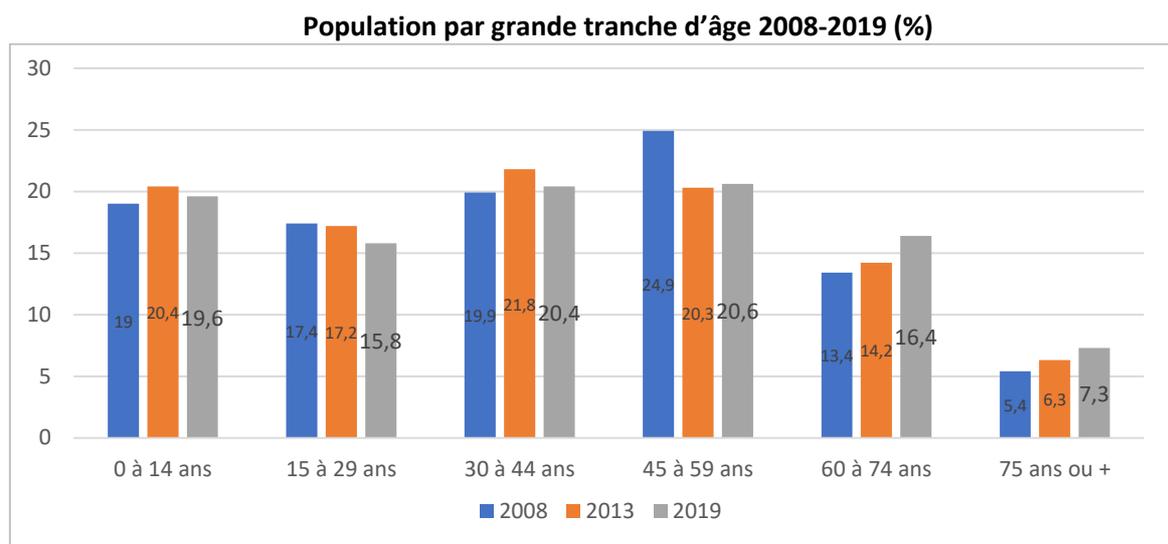
Source INSEE – Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Mis à part sur la période 1999-2008 où le solde migratoire est négatif, la dynamique démographique de Jacou repose autant sur les installations continues de nouveaux habitants, que sur le renouvellement endogène de sa population. En effet, l'apport de population s'est accompagné d'une augmentation du taux de natalité, de nombreux ménages qui se sont installés sur la commune étant des jeunes couples et des familles avec enfants.

Cet apport démographique est un véritable atout pour le maintien des équipements communaux, à condition qu'ils soient suffisamment dimensionnés et en bon état. À cet effet, la construction de la ZAC de la Draye a été phasée en fonction des effectifs scolaires afin d'éviter une saturation des équipements.

1.2.2 L'attrait des familles pour la commune

De manière générale, la France connaît un vieillissement de sa population. À Jacou, les parts des 0-14 ans et des 30-44 ans représentatives des profils familiaux, conservent une certaine stabilité et ouvrent des perspectives sur le maintien du solde naturel.



Source INSEE – Population par grande tranche d'âges 2008-2013-2019

La structure des ménages se caractérise par un phénomène de desserrement. Ce dernier est un phénomène d'ampleur nationale qui se déploie aussi bien dans les milieux urbains et péri-urbains que dans les communes rurales. Il est corollaire des mutations sociétales contemporaines qui affectent la structure classique de la cellule familiale, notamment l'augmentation des familles monoparentales.

À Jacou, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le nombre de personnes par ménage décroît de façon continue au fil des recensements démographiques : c'est l'expression du phénomène de desserrement des ménages.

Néanmoins, le desserrement s'exprime avec moins de vigueur que sur le reste de la métropole, démontrant l'attrait des familles pour la commune.

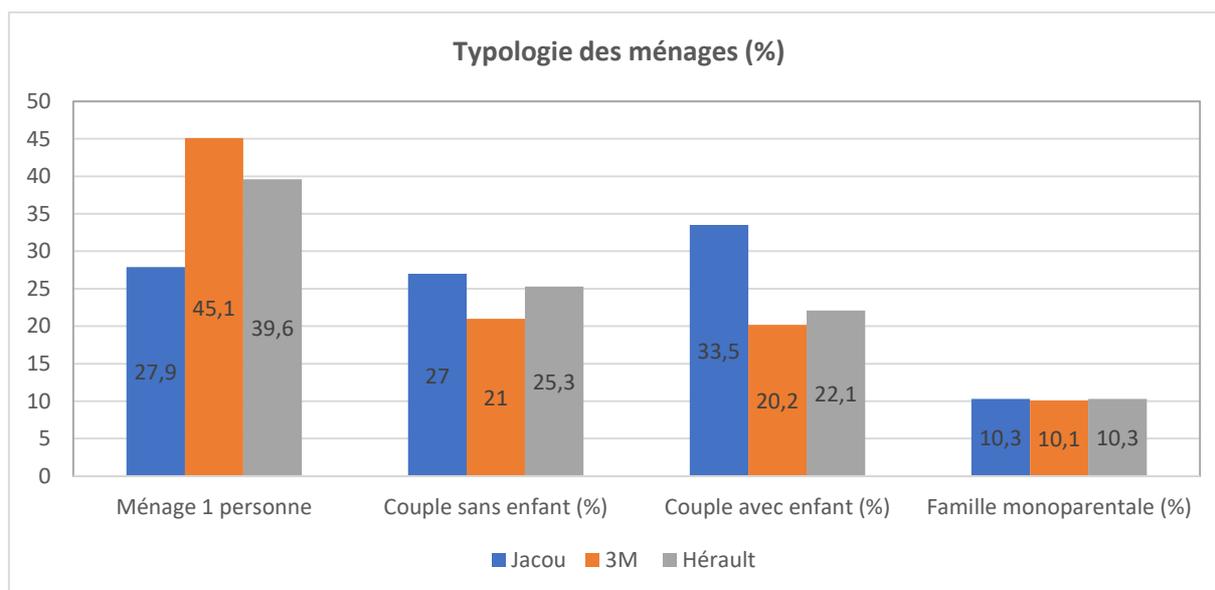
Evolution de la taille des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Jacou	3,79	4,14	3,75	3,41	2,84	2,56	2,47	2,39
3M	3,02	2,77	2,56	2,37	2,17	2,11	2,05	2,00

Source INSEE – Evolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

La vocation familiale de la commune se confirme au regard des données sur la composition des ménages : alors que les ménages d'une personne sont prédominants aux échelles métropolitaine et départementale, ce sont les couples avec enfants qui sont surreprésentés à Jacou.

On observe toutefois que la commune se situe dans les moyennes supra-communales pour les familles monoparentales.



1.2.3 Le dynamique constructive et le développement de l'urbanisation

La dynamique démographique influe directement sur les évolutions du parc de logements. Depuis 1968, le parc de résidences principales s'est fortement accru sous l'effet de la croissance démographique, générant un important développement urbain du village historique.

Evolution du nombre de résidences principales comparée à l'évolution démographique

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	63	304	472	1113	1667	1899	2447	2820
Variation log.	-	+ 241	+ 168	+ 641	+ 554	+ 232	+ 548	+ 373
Variation hab.	-	+ 1012	+ 515	+ 2021	+ 962	+ 125	+ 1239	+ 687

Source INSEE - Population historique depuis 1968 & Evolution du nombre de logements

Au vu des relevés des autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune sur la période 2011-2021, la dynamique constructive s'est exprimée par 204 nouveaux logements autorisés dont 172 au sein de la ZAC de la Draye, pour une moyenne d'environ 20 logements / an.

Analyse des autorisations d'urbanisme délivrées 2011-2021

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nb permis déposés	36	6	6	5	6	6	12	4	20	6	8	115
dont ZAC Draye	25	4	5	2	6	2	7	4	16	5	5	81
Nb de log. créés	37	6	5	5	6	6	12	93	20	6	8	204

Source OpenData3M 2011-2021

Entre les deux pics de 1990 et 2013, les rythmes de construction et d'évolution démographique se sont fortement infléchis en raison de la raréfaction du foncier. La réalisation de la ZAC de la Draye a permis de constituer une nouvelle offre résidentielle sur la commune mais la dynamique, si elle reste soutenue, s'infléchit sur la dernière période intercentenaire du fait de l'absence de foncier mobilisable sur la commune.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 de Montpellier Méditerranée Métropole fixe à la commune un objectif de production de 60 à 90 logements, soit 10 à 15 logements par an. Cet objectif a été absorbé par la ZAC de la Draye.

1.2.4 L'offre résidentielle à vocation sociale

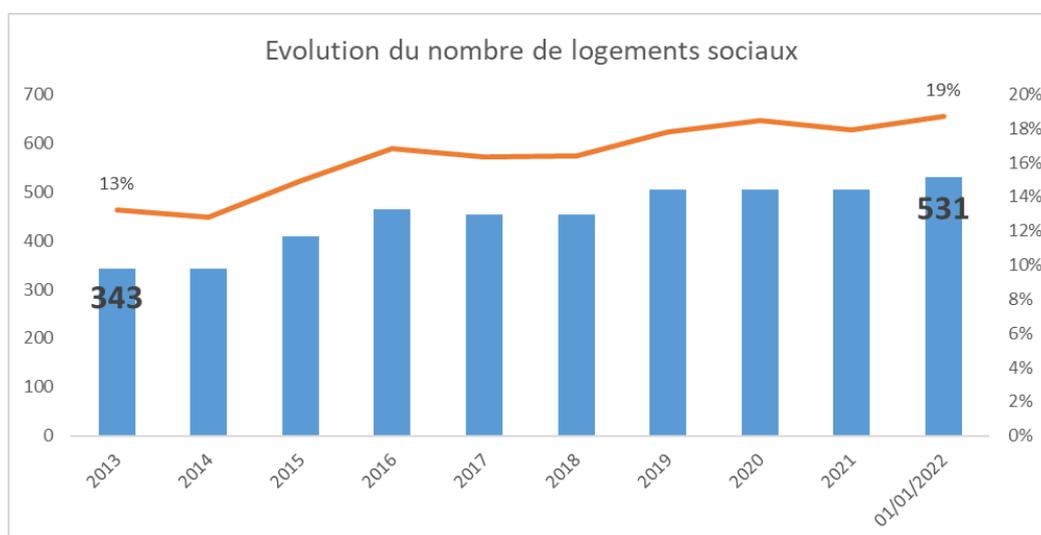
Au 1^{er} janvier 2022, la commune connaît un déficit de 178 logements locatifs sociaux (LLS) pour atteindre l'objectif de 25 % fixé par la loi SRU.

	Période triennale		
	2020	2021	2022
Total logement sociaux au 01/01/N	505	505	531
Nb Résidences principales	2733	2815	2834
Taux LLS	18 %	18 %	19 %
Pour mémoire 25 % des RP	683	704	709
LLS manquants	178	199	178

La commune de Jacou est inscrite dans une démarche de parcours résidentiel qui vise à permettre à chaque Jacoumard d'évoluer au sein de la commune en fonction de son âge et de ses ressources. La construction de logements sociaux s'inscrit dans cette stratégie. Ainsi, entre 2013 et 2022, la commune a construit 188 LLS, passant de 13 % à 19 % du parc de résidences principales.

Aujourd'hui, la commune a atteint la quasi-totalité de son développement urbain. L'équilibre doit être préservé entre les espaces urbanisés, les espaces naturels et agricoles. Ainsi, l'urbanisation se fera dorénavant sur la base du renouvellement urbain.

Dans ce contexte de rareté du foncier, le montage d'opérations est rendu plus long et plus complexe. La commune poursuit cependant l'objectif de mixité sociale de l'habitat dans le cadre d'un développement équilibré de son patrimoine bâti.



1.3 Une opération s'inscrivant dans le chantier de rénovation du cœur de ville et de restructuration des polarités d'équipements scolaires

1.3.1 Un cœur de ville en mutation

Depuis plusieurs années, la commune de Jacou met en œuvre la rénovation et la mise en valeur du cœur de ville afin de valoriser le cadre de vie et d'améliorer le quotidien des habitants. L'objectif de ce

grand chantier est également de relier le centre ancien au centre moderne et commerçant de la commune pour augmenter la fonctionnalité du cœur de ville et son attractivité.

Inaugurée en 2019, la réhabilitation du Domaine de Bocaud et de ses abords, constitués autour du château et de son jardin classé, ont permis de rénover le château, d'y regrouper une partie des services municipaux et de créer un nouvel espace culturel (médiathèque). Le jardin historique est ouvert au public et une place de village a été aménagée devant la mairie.

Parallèlement, un chantier de restructuration du cœur de ville a été conduit par des aménagements d'envergure sur les espaces publics : création d'une zone de mobilités partagées et d'une place piétonne, prolongement des pistes cyclables, déplacement du rond-point Jean-Jaurès, réaménagement des zones de stationnement et végétalisation des espaces publics.



Source Mairie

1.3.2 La restructuration des équipements scolaires

La commune est actuellement dotée de deux écoles situées au Sud-Ouest du village : l'école élémentaire Condorcet, qui était originellement un groupe scolaire, a vu le jour dans les années 1970 et l'école maternelle Thierry Pautès, réalisée en 1997, à proximité de l'école élémentaire.

La délocalisation de l'école maternelle a permis la création de 7 classes supplémentaires dans l'école élémentaire pour accompagner l'évolution démographique et les effectifs supplémentaires induits par les nouveaux programmes de logements. Avec une capacité initiale de 14 classes, l'école élémentaire accueille entre 16 et 17 classes pour les rentrées scolaires depuis la rentrée 2019. La capacité d'accueil de l'école maternelle varie entre 8 et 9 classes selon les effectifs scolaires.

Aujourd'hui, le constat est fait que l'école Condorcet est dans un état vieillissant qui ne permet pas aux élèves et aux enseignants d'évoluer dans des conditions de confort satisfaisantes : vétusté des bâtiments, absence d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au R+1, inconfort thermique et acoustique, présence d'amiante².

Par ailleurs, la localisation des écoles dans le Sud de la ville est mal adaptée au regard des développements urbains récents au Nord de la ville, qui génère des flux automobiles pour l'accès aux

² Cf. Diagnostic technique amiante – Ensemble de l'école primaire Condorcet – APAVE, février 2020

écoles, engorge le cœur de ville aux heures d'entrée / sortie et ne favorise pas l'accès par les mobilités actives malgré les infrastructures en place.

Dès lors, la commune envisage la construction d'un groupe scolaire à proximité des nouveaux lieux d'habitat.

Le projet global consiste ainsi à déplacer et transformer en groupe scolaire l'actuelle école élémentaire, transformer l'actuelle école maternelle en second groupe scolaire. L'objectif est que la très grande majorité de habitants réside à moins d'un kilomètre de leur groupe scolaire et ainsi réduire les déplacements en voiture. La libération du terrain occupé aujourd'hui par l'école Condorcet permettra à la commune de répondre à ses obligations légales en matière de logements sociaux et pourra proposer aux jeunes Jacoumardes et Jacoumards des maisons en accession à la propriété, comme la génération précédente a pu en bénéficier. Ce projet de renouvellement urbain, beaucoup moins consommateur d'espace, permettra aussi de désimperméabiliser le site car plus de la moitié de l'emprise au sol occupée par l'école Condorcet aujourd'hui sera renaturée.

Le choix du site de nouveau groupe scolaire se fonde sur un positionnement stratégique entre le cœur de ville et les extensions récentes, sur un site facilement accessible, à proximité du collège, du futur centre de loisirs et des équipements sportifs et culturels du Domaine de Bocaud.

2. Etat initial du site et définition des enjeux

2.1 Description générale du site

2.1.1 L'environnement du site

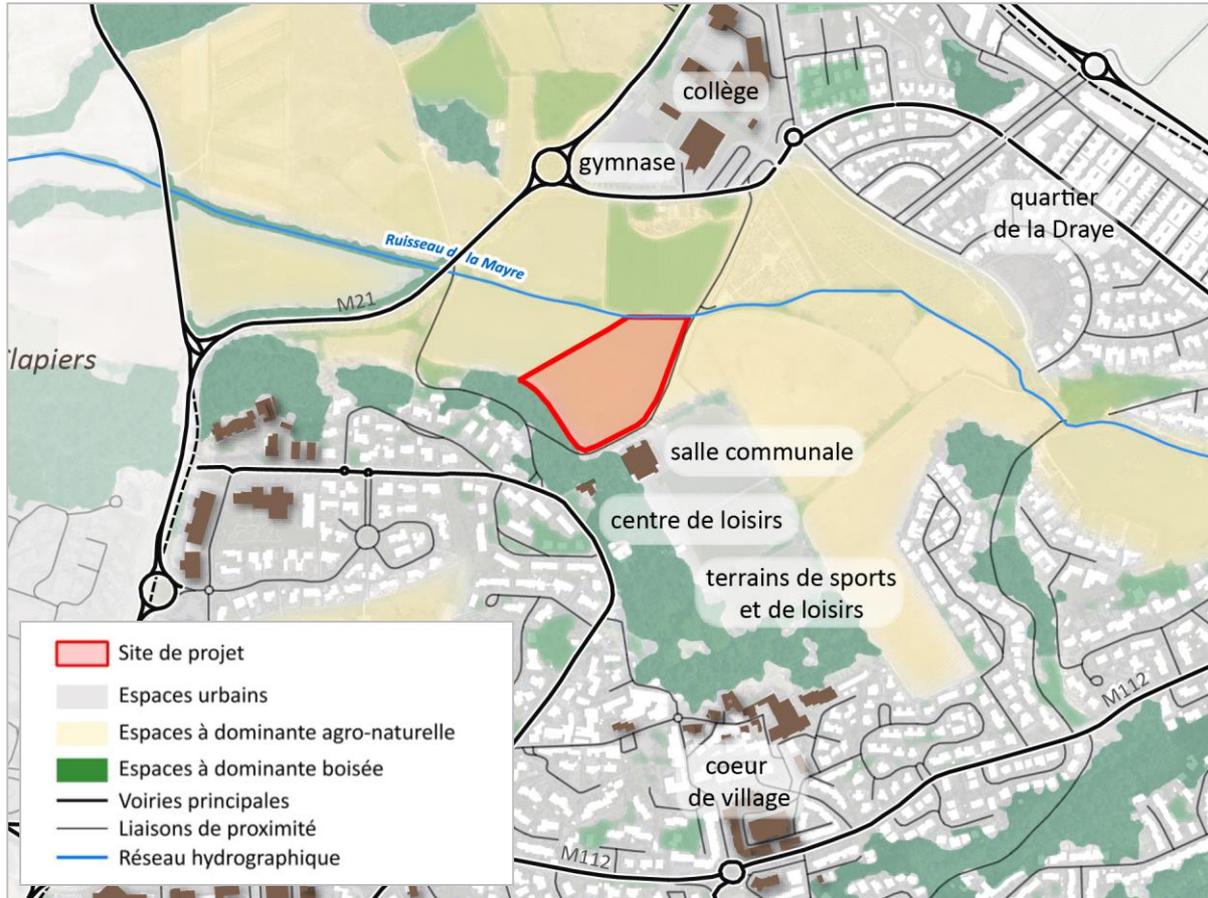
D'une superficie de 2,25 hectares, le site de projet est positionné au Nord-Ouest de la commune, dans un environnement naturel, entre le cœur de ville et le quartier résidentiel de la Draye, qui a étendu l'espace urbain vers le Nord. Le périmètre de projet est situé entre le collège Pierre Mendès France, le centre de loisirs et les équipements sportifs, culturels et de loisirs du parc de Bocaud.

La façade Nord est en contact avec le ruisseau de la Mayre. La façade Est est délimitée par la rue d'Occitanie qui permet de rejoindre le collège et les équipements communaux au Nord du Domaine de Bocaud. La façade Sud est délimitée par un talus boisé constitué de pins. La façade Ouest est en contact avec les espaces agros-naturels de la commune.

Le site de projet dans l'environnement communal



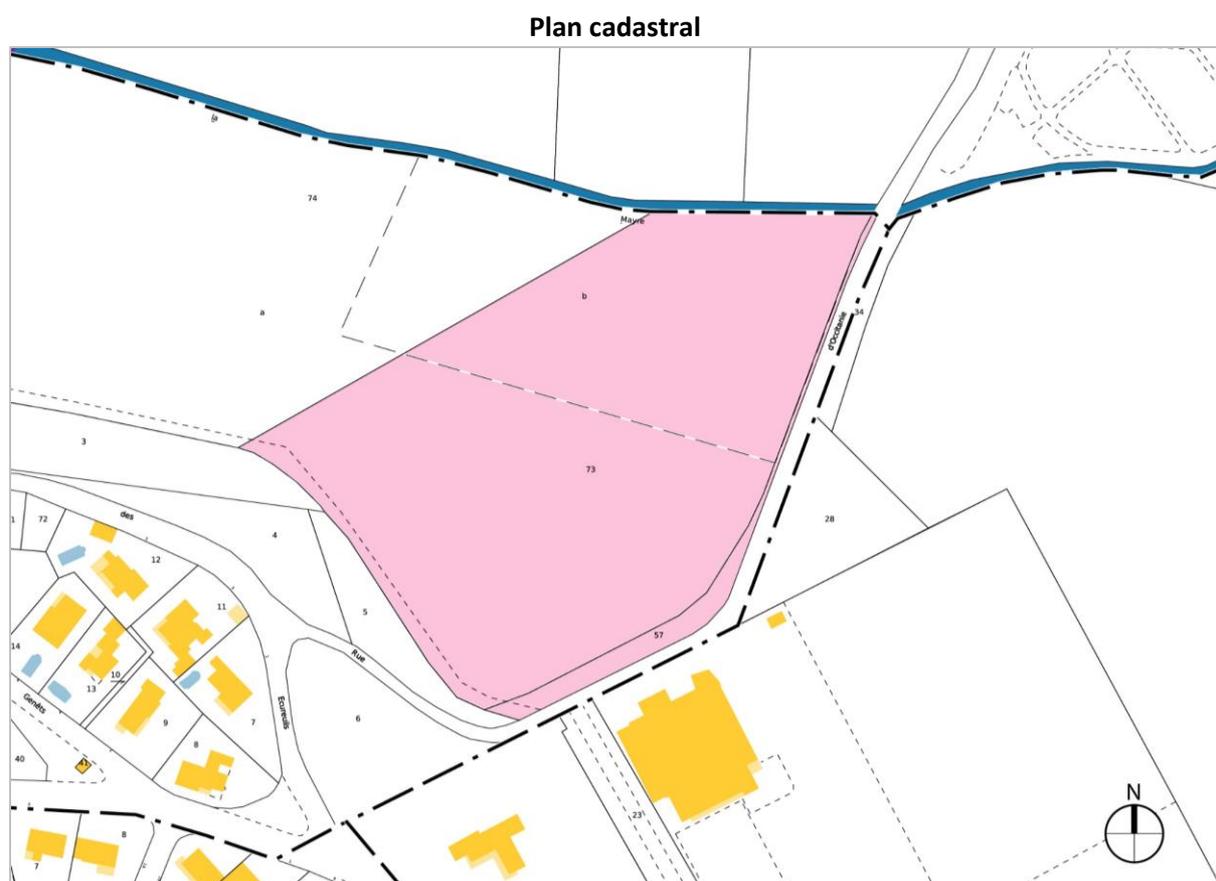
Le site de projet dans son environnement immédiat



2.1.2 Situation foncière

L'assiette foncière du site de projet couvre deux parcelles représentant 2,25 hectares. La parcelle AM73 est propriété de la commune de Jacou (acquisition en 2022). La parcelle AM 57 est une emprise publique correspondant à une partie de la rue d'Occitanie.

Parcelle	Adresse	Surface	Statut
AM 73	Les Bordes	21.502 m ²	Public
AM 57	Les Bordes	997 m ²	Public
Total		22.499 m ²	



Source : cadastre.gouv.fr

2.1.3 Desserte et accessibilité

La commune de Jacou bénéficie d'un maillage viarie qui draine efficacement l'ensemble des espaces urbanisés et permet une diversité des mobilités (voitures, transports en commun, voies cyclables et cheminements piétons). En particulier, le réseau cyclable irrigue l'ensemble des polarités d'équipements publics et commerciaux de la commune.

Transport et mobilités



Le site de projet présente une bonne accessibilité depuis les principaux axes de déplacement. Desservi par la rue d'Occitanie qui relie la ZAC de la Draye au Domaine de Bocaud, il est facilement accessible depuis la RM21. La rue d'Occitanie est dotée d'une piste cyclable qui permet de relier les quartiers Nord. Elle se trouve en outre sur le parcours de la ligne du bus 36 vers le collège, qui permet de relier la ligne 22 qui dessert le quartier de la Draye.

Le site bénéficie par ailleurs de la proximité du parking de la Passerelle (57 places).

La desserte du site



2.2 Milieu physique

2.2.1 Topographie

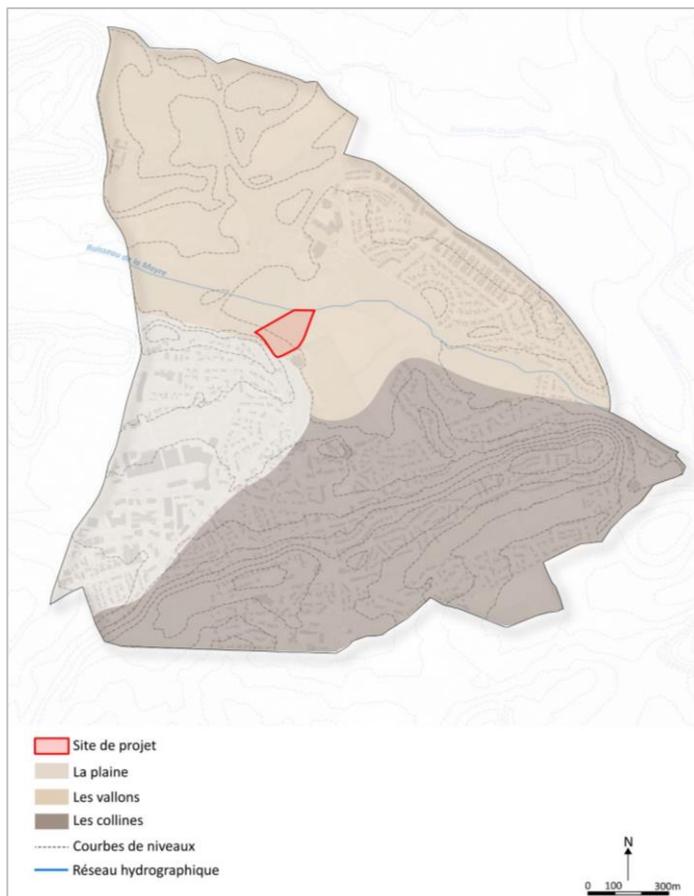
La topographie de la commune de Jacou s'inscrit dans le sous-ensemble des « collines du Montpelliérais » caractérisé par des piémonts formant une large bande de transition entre la plaine littorale au Sud et les contreforts du Massifs Central des Grands Causses et Cévennes. La commune est ainsi marquée par une alternance harmonieuse de collines et vallons aux reliefs faiblement accentués dont les altitudes varient entre 45 et 90 mètres.

La commune de Jacou présente trois entités morphologiques :

- La moitié Sud constituée d'un ensemble collinaire orienté selon un axe Est / Ouest, composé de deux ressauts s'abaissant successivement vers le Nord.
- Le Sud-Ouest constitué d'une plaine circonscrite par les collines de la moitié Sud
- La moitié Nord où s'étire des petits vallons largement ouverts dans laquelle s'inscrit le site de projet.

Le site présente une pente SO-NE avec des variations altimétriques d'environ 6 mètres. Le point le plus haut, d'une altimétrie de 58,5 mètres se situe au niveau du talus boisé sur la limite Sud du site. Le point le plus bas, d'une altimétrie de 52,5 mètres, se positionne au Nord-Est, au niveau du ruisseau de la Mayre.

Topographie de la commune



PROFIL ALTIMÉTRIQUE AB

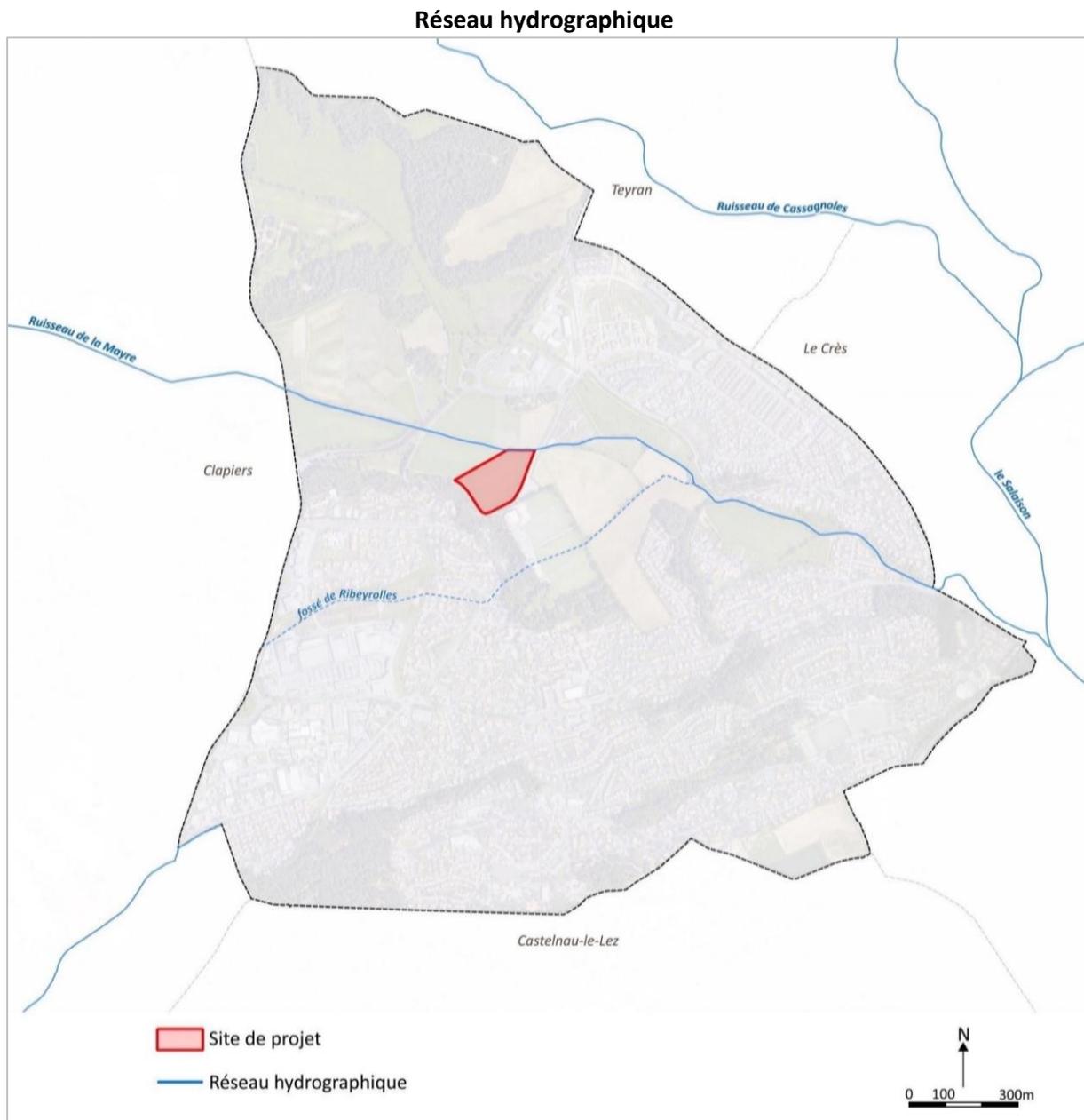


Distance totale : 181 m Dénivelé positif : 0,03 m
Dénivelé négatif : -5,38 m Pente moyenne : 3 %
Plus forte pente : 16 %

2.2.2 Contexte hydrographique et hydraulique

La commune présente un réseau hydrographique peu étoffé à caractère temporaire composé de deux ruisseaux : la Mayre et le fossé de la Ribeyrolles. Ce dernier draine les eaux depuis Clapiers et traverse la commune d'Ouest en Est pour rejoindre la Mayre.

Le ruisseau de la Mayre draine l'essentiel des eaux superficielles de la commune. Il est à sec en période d'étiage. Le ruisseau traverse Jacou d'Est en Ouest depuis Clapiers pour rejoindre le fleuve du Salaison, qui constitue l'exutoire des eaux pluviales de la commune. Le ruisseau de la Mayre a été recalibré pour un évènement centennal suite à l'implantation du collège.



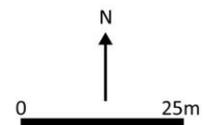
2.2.3 Occupation des sols et enjeux agricoles

Le site de projet couvre une parcelle non constituant un milieu largement ouvert. Un petit talus boisé sépare le site des quartiers pavillonnaires à l'Ouest.

Occupation du sol



-  Site de projet
-  Friche
-  Boisement
-  Réseau hydrographique

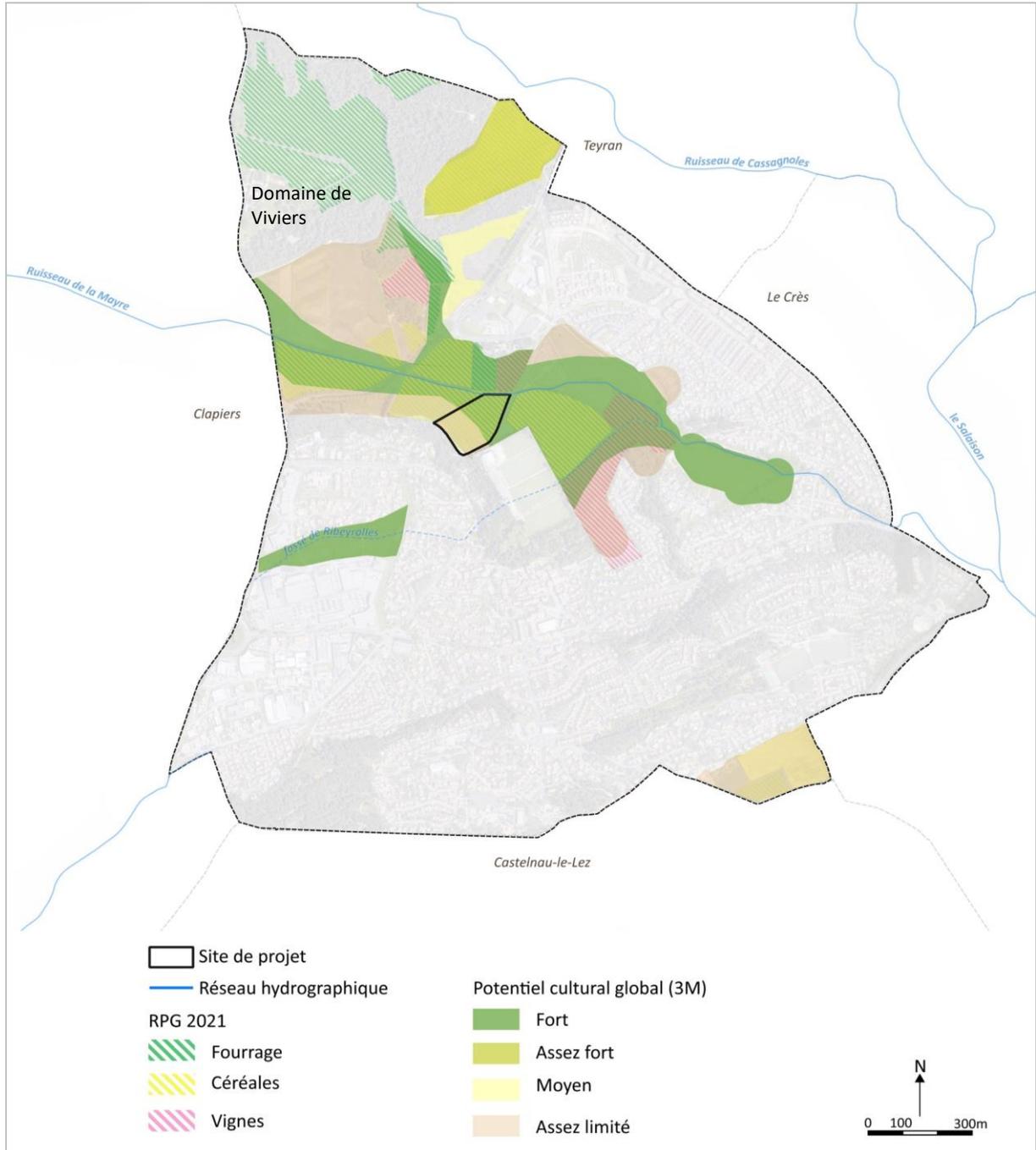


La commune de Jacou préserve ses terres agricoles, notamment au Nord-Ouest, où elle met en œuvre, en partenariat avec la commune de Clapiers et Montpellier Méditerranée Métropole, un projet agro-environnemental autour du domaine de Viviers, dans l'objectif de permettre l'installation d'agriculteurs pour la production de cultures vivrières.

Les cultures sont orientées vers la viticulture, les céréales (blé dur, sorgho), le maraichage et les fourrages.

L'équipe municipale actuelle estime que la production de logements ne doit plus se faire au détriment des terres agricoles. Seuls des équipements publics à fort niveau de service peuvent justifier un changement de nature du sol. Même si le site envisagé pour accueillir la nouvelle école n'est plus cultivé depuis des années, seule l'emprise absolument nécessaire à la construction de l'école sera bâtie. La commune poursuit sa volonté d'achat avec la Métropole des terres agricoles environnantes non cultivées, afin de les proposer à des jeunes agriculteurs en recherche de terres.

Contexte agricole



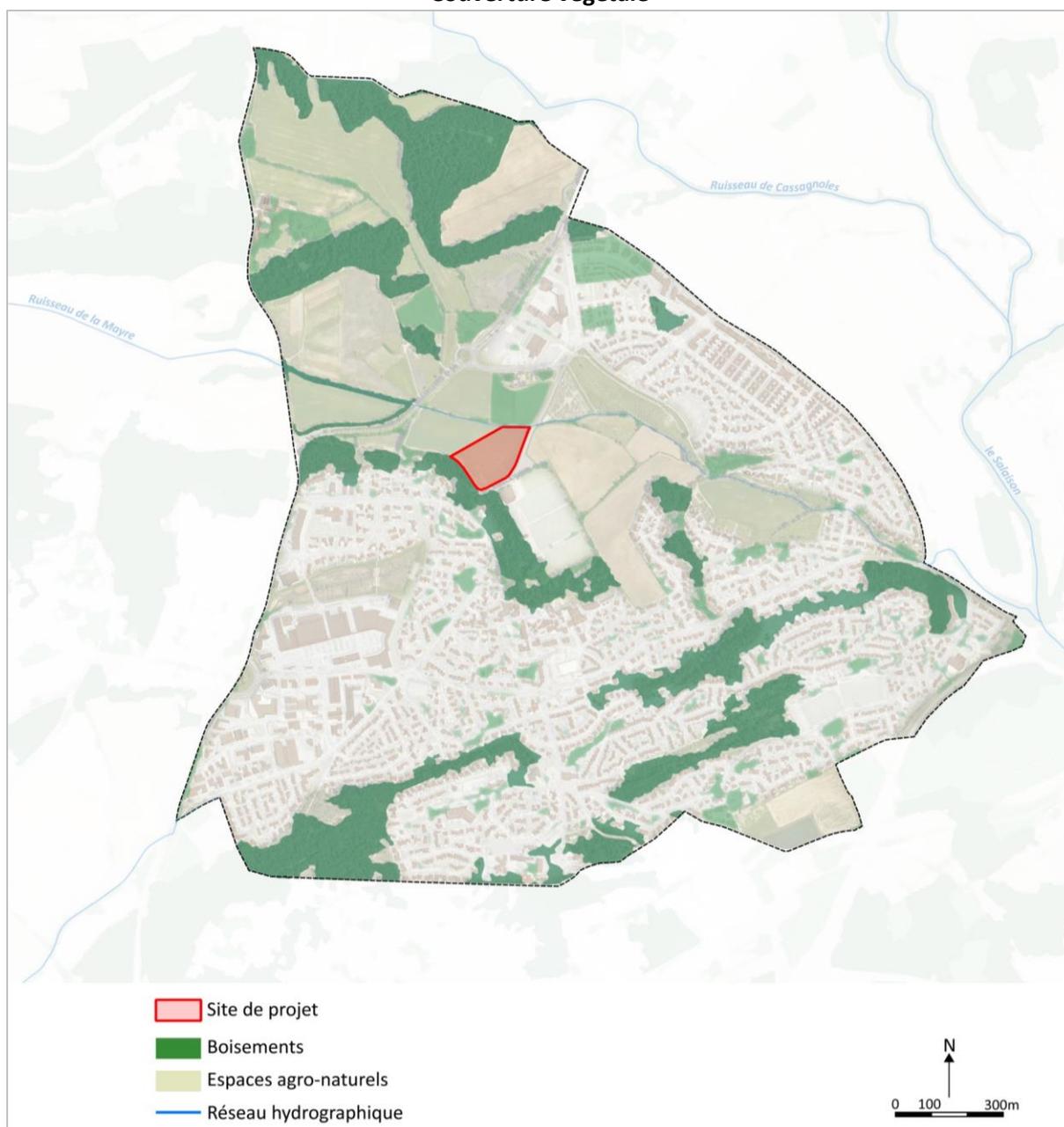
2.2.4 Couverture végétale

La couverture végétale de la commune est caractérisée par :

- Des formations boisées de garrigue composées de pins d'Alep et / ou de taillis de chênes verts qui aèrent le tissu urbain ou enrichissent les espaces naturels,
- La ripisylve des ruisseaux qui soulignent avantageusement les fonds de vallons.

À l'échelle du site, la couverture végétale est pauvre et représentative de son milieu enrichi. Seules les franges du site offrent une structure végétale : la frange Nord du site est marquée par la ripisylve du ruisseau de la Mayre, classée Espace Boisé Classé (EBC). La frange Sud est délimitée par le talus boisé composé de pins. Ce dernier reste en dehors du périmètre de projet et fait aussi l'objet d'un classement EBC.

Couverture végétale



2.3 Milieux naturels et biodiversité

Le présent dossier contient une évaluation environnementale comprenant une présentation détaillée des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques du site et de son environnement. Un exposé synthétique des enjeux de biodiversité est effectué dans les développements suivants afin de permettre une appréhension exhaustive des enjeux du site.

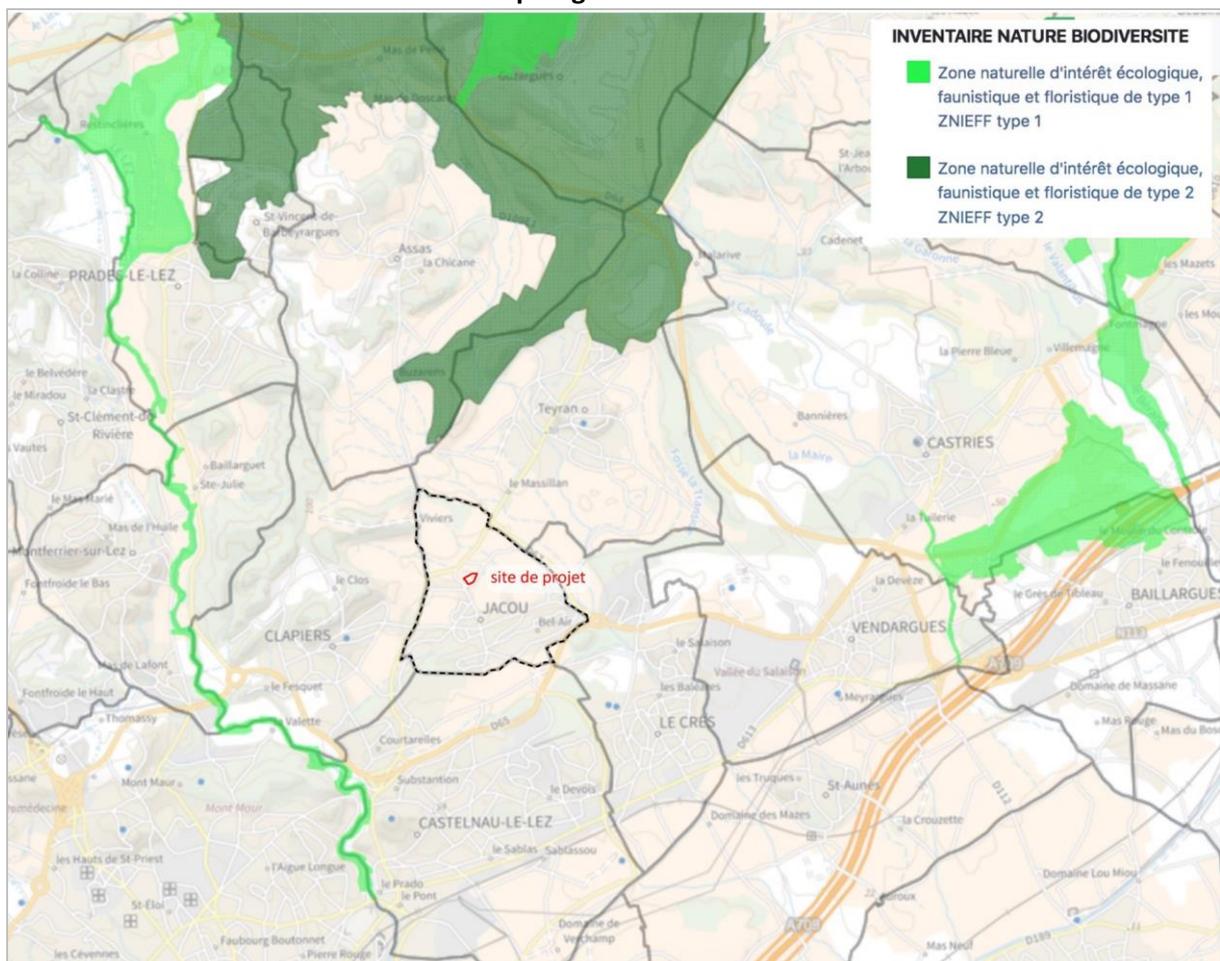
2.3.1 Les périmètres d'inventaire

Le territoire communal n'est pas répertorié dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF les plus proches de la commune sont :

- La ZNIEFF de type I « Rivières du Lirou et Lez », située à 3,7 km à l'Ouest du site ;
- La ZNIEFF de type I « Vallée de Terrieu et Domaine de Restinclières », située à 5,6 km au Nord-Ouest du site ;
- La ZNIEFF de type I « Font de Salaison et Font de l'Euze », située à 6 km au nord du site
- La ZNIEFF de type I « Garrigues de Castries », située à 5,9 kms à l'Est du site ;
- La ZNIEFF de type I « Vallée de la rivière du Bérange », située à 8,5 kms à l'Est du site ;
- La ZNIEFF de type II des « Plaines et Garrigues du Nord Montpelliérais », située à 1,8 km au Nord du site

Repérage des ZNIEFF



Source : DREAL – Picto Occitanie

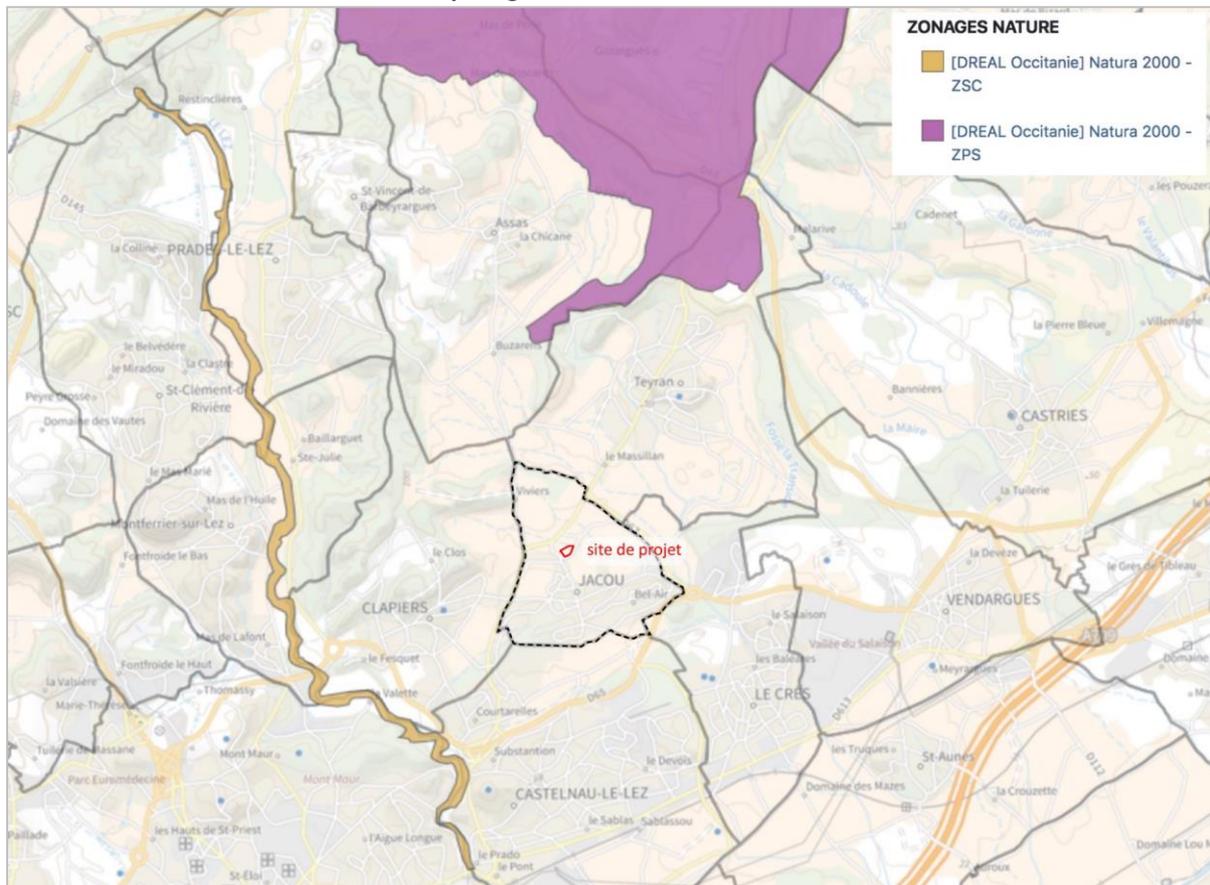
2.3.2 Les périmètres réglementaires

Le territoire communal n'est couvert par aucun périmètre de protection réglementaire des espaces naturels.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Haute Garrigue du Montpellierais » au titre de de la Directive Oiseaux, située à xx km au Nord du site ;
- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Lez » au titre de la Directive Habitat, située à xx km du site

Repérage des sites Natura 2000



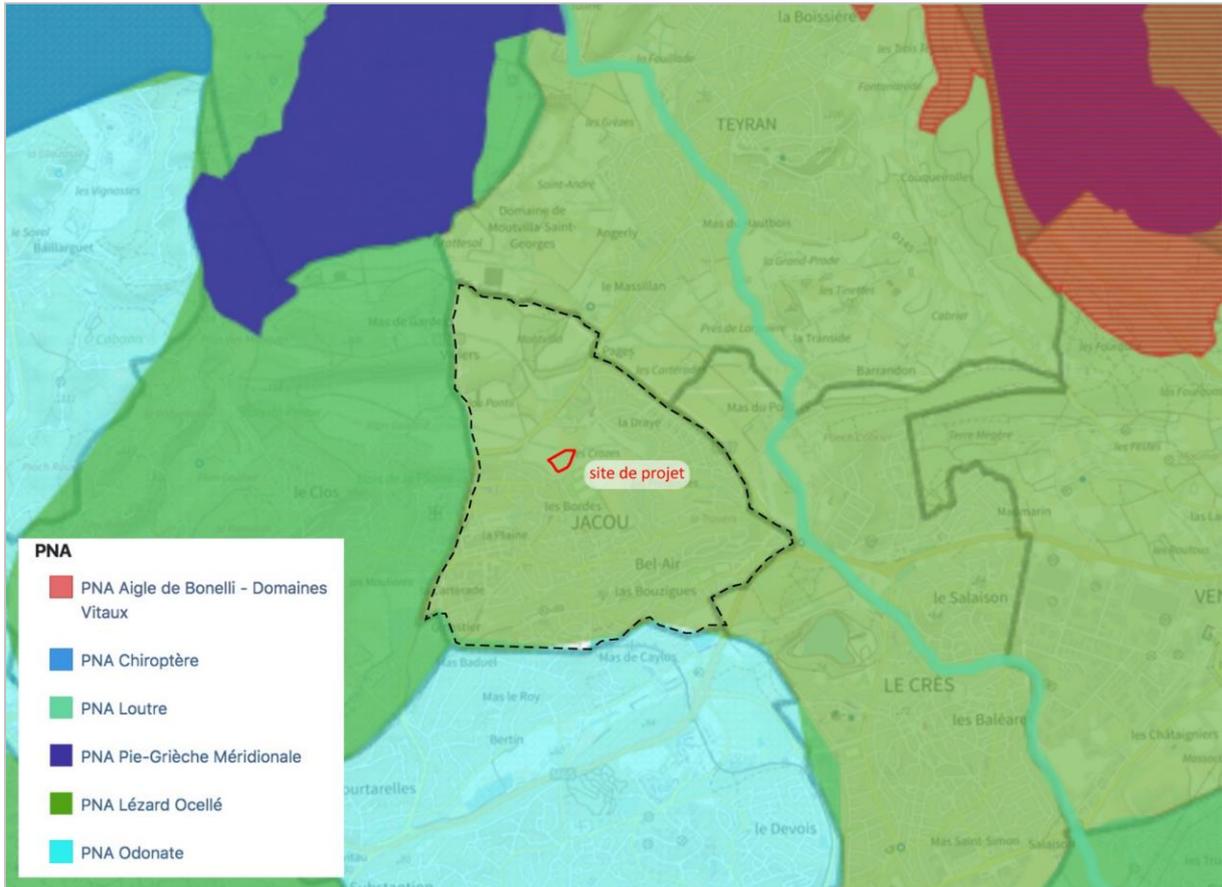
Source : DREAL – Picto Occitanie

2.3.3 Les périmètres de Plan National d'Actions (PNA)

Le territoire communal est couvert par les Plan Nationaux d'Actions (PNA) suivants :

- PNA Lézard Ocellé qui couvre le site
- PNA Odonate sur la limite communale Ouest

Repérage des PNA



Source : DREAL – Picto Occitanie

2.3.4 La trame verte et bleue

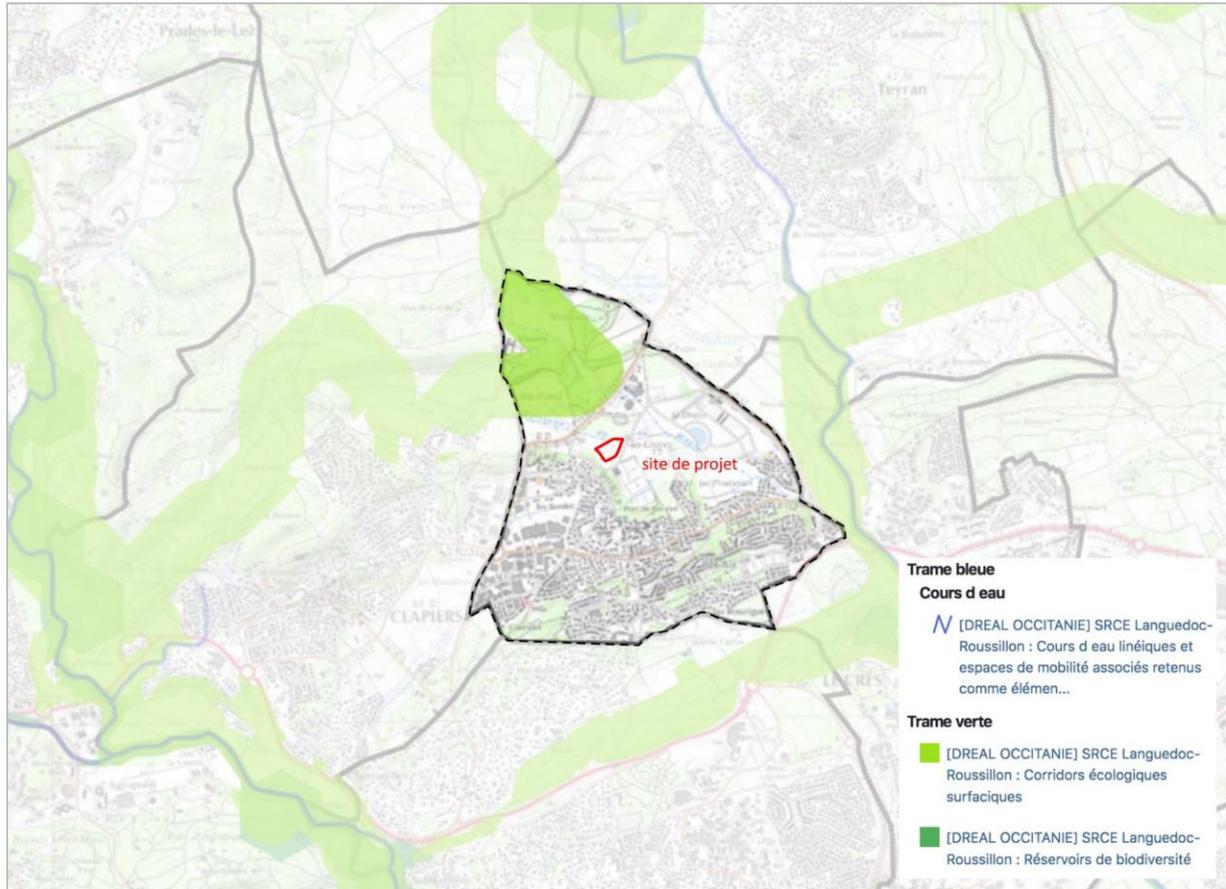
► *Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)*

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Languedoc-Roussillon identifie les éléments remarquables de la trame verte et bleue régionale.

Le Nord de la commune de Jacou, au caractère boisé et préservé, constitue un corridor écologique identifié dans le SRCE, qui se connecte aux éléments de trame verte et bleue à proximité : les fleuves du Lez l'Ouest et du Salaison à l'Est

Le site de projet n'intercepte pas ce corridor.

Trame Verte et Bleue du SRCE



Source : DREAL - Picto Occitanie

► *Le Schéma de Cohérence Territoriale*

Le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole 2019 intègre une cartographie de la trame verte et bleue métropolitaine.

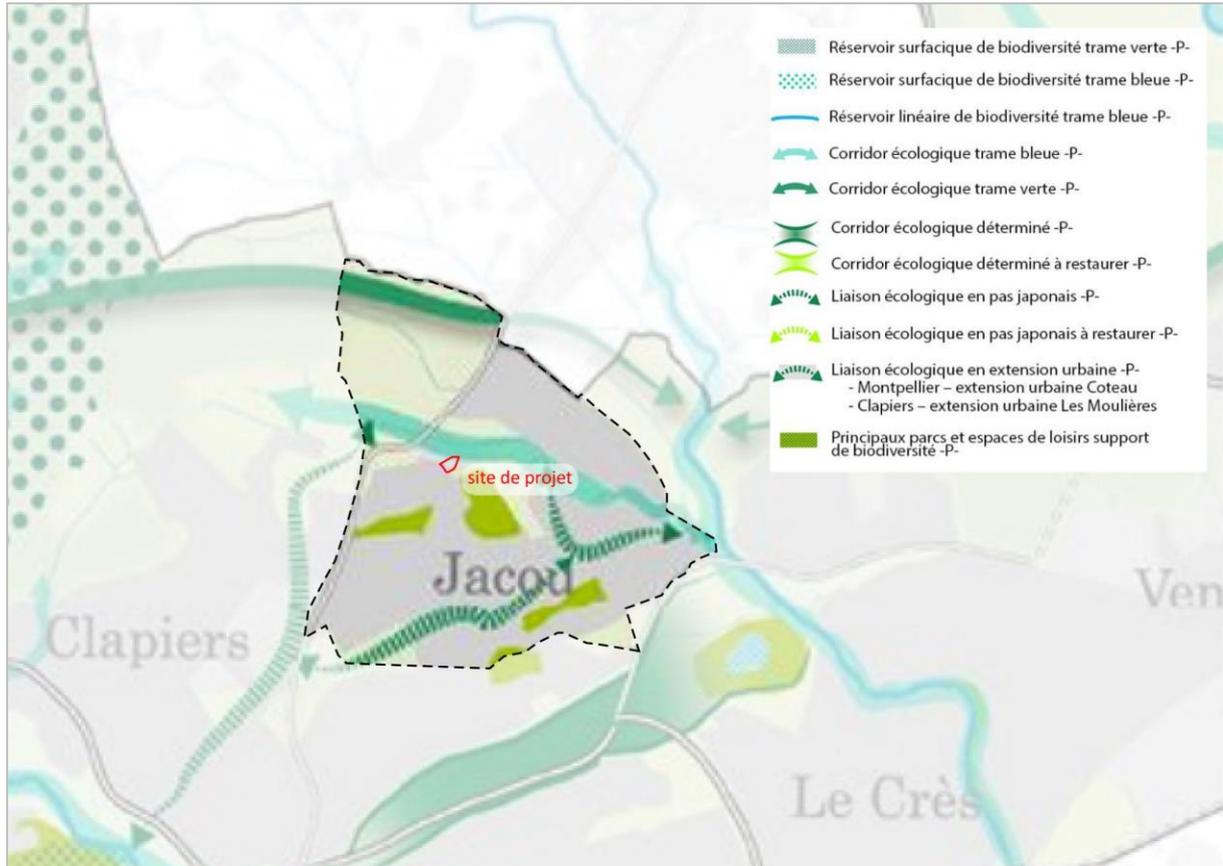
Le site de projet jouxte le corridor écologique du ruisseau de la Mayre. L'objectif de cette identification est de « *préserv*er des espaces tampons de part et d'autre des cours d'eau afin d'assurer les déplacements linéaires de la faune le long ceux-ci. Les espaces inondables en zone agricole ou naturelle, y compris les Zones d'Expansion de Crues, participent également au maintien de ces espaces tampons qui permettent le bon fonctionnement hydrauliques et écologiques, en protégeant de l'urbanisation certaines rives des cours d'eau.

Il est ainsi nécessaire de prévoir le maintien d'un espace non artificialisé de part et d'autre des cours d'eau correspondant à l'espace minimum de bon fonctionnement des cours d'eau défini par le SDAGE et les différentes structures de gestion des eaux – excepté pour les cours d'eau ayant fait l'objet d'un recalibrage important ou d'un endiguement (digues classées uniquement). Ces espaces assurent la perméabilité des milieux, la libre circulation de la faune et la divagation naturelle des rivières, participent au bon état écologique des cours d'eau (renvoi vers le Défi 1 / Partie 3.1.1.3. Préserver les cours d'eau, leur espace minimum de bon fonctionnement, les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité).

Cette prescription n'interdit pas l'usage agricole ou récréatif de ces espaces, en respectant les enjeux liés aux fonctionnalités écologiques.

Le cas échéant, si des ripisylves longent les cours d'eau, elles constituent un support de biodiversité au sein des corridors écologiques de la trame bleue. A ce titre elles sont protégées pour leur rôle fondamental dans les continuités écologiques. »

Trame verte et Bleue – SCOT 3M



Source : SCOT de Montpellier Méditerranée Métropole, 2019

2.3.5 Les zones humides

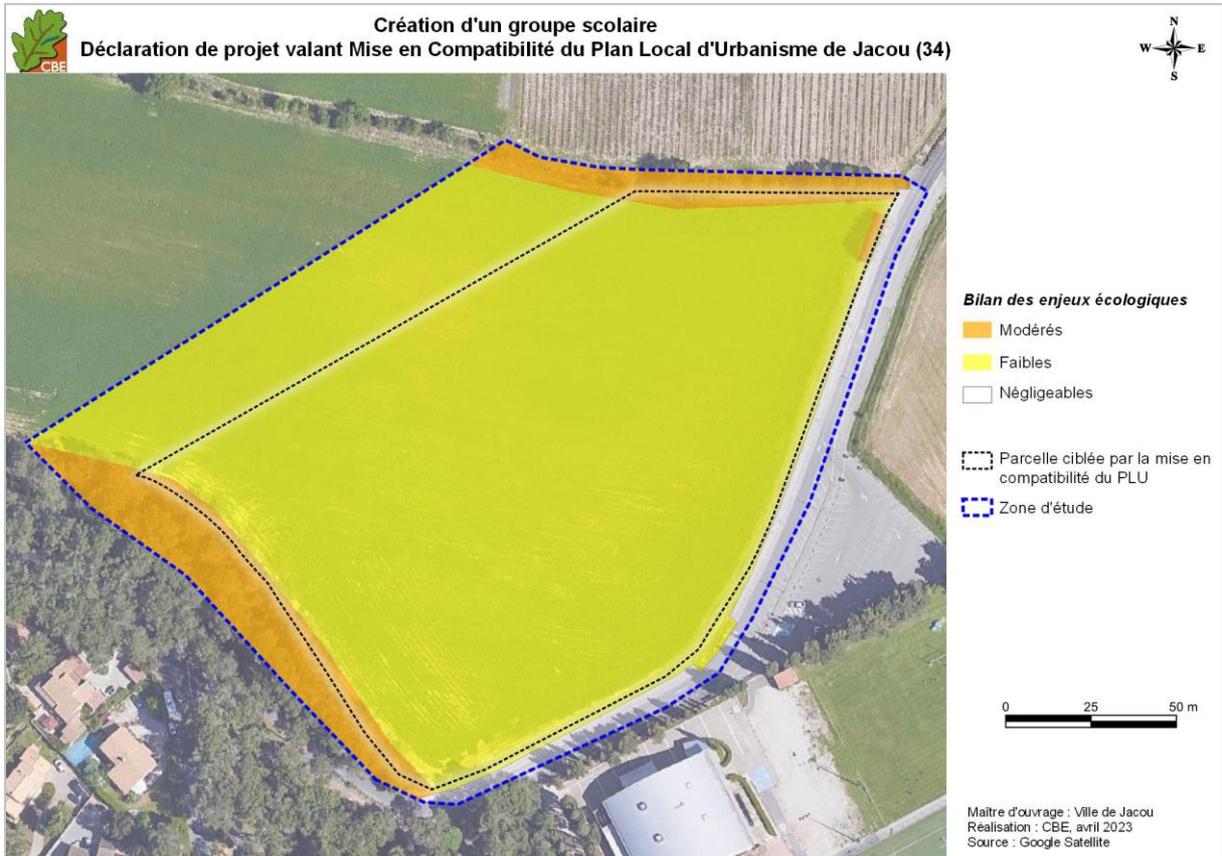
Les données bibliographiques disponibles sur la plateforme PICTO-Occitanie n'identifient pas de zone humide à l'échelle communale.

2.3.6 Synthèse des enjeux écologiques

Les enjeux sont faibles à modérés sur la zone d'étude. Les enjeux modérés se localisent sur les bordures de la zone de projet, c'est-à-dire au niveau de la frênaie riveraine au nord et la pinède au sud-ouest. Ces habitats représentent en effet des sites de reproduction et d'alimentation pour plusieurs espèces patrimoniales de la faune comme de la flore. Par ailleurs, les parcelles de cultures (jachères) représentent des enjeux faibles : favorables uniquement pour l'alimentation de la faune locale, elles peuvent également accueillir une espèce d'oiseau patrimoniale (Cisticole des joncs) ou de flore patrimoniale (Gaillet à trois cornes, attendu), mais qui ne justifient que des enjeux faibles.

Les enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude sont synthétisés sur la carte suivante.

Bilan des enjeux écologiques



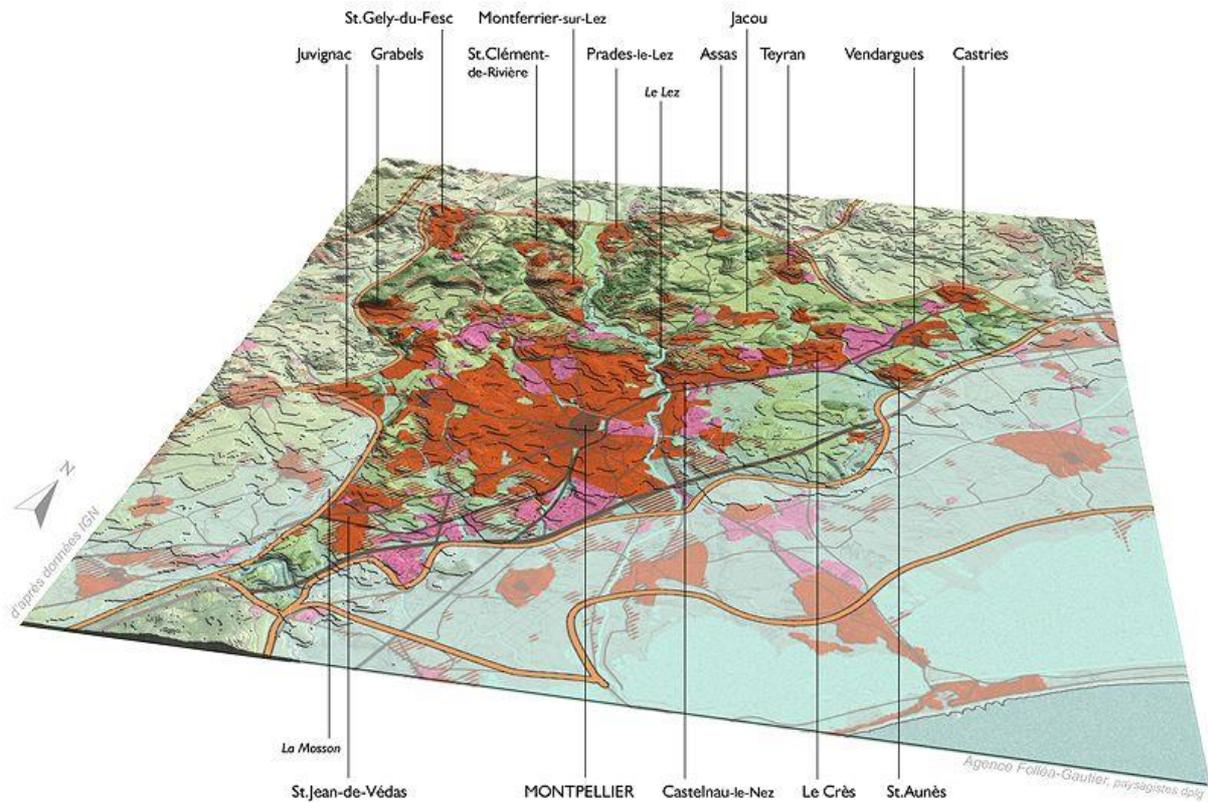
2.4 Approche paysagère et patrimoniale

2.4.1 Echelle communale

Le paysage de Jacou se décompose en trois entités paysagères :

- Le village dans la garrigue au Sud caractérisé par un tissu urbain dense et la présence marquée de végétation. Les boisements contribuent à la qualité des paysages urbains et offrent des espaces de respiration au sein des quartiers. Les variations de reliefs offrent ponctuellement des échappées visuelles.
- La plaine économique d'entrée Ouest dédiée aux activités économiques.
- Les vallons agricoles au Nord où s'inscrit le site de projet. Cette entité se caractérise par la forme peu accidentée du relief qui offre des transitions douces entre haut et fonds de vallons. La présence de larges parcelles de vignes et de céréales modèle et participe à l'ouverture du paysage. Les perspectives visuelles sont cadrées par les boisements qui recouvrent les parties hautes des vallons et les ripisylves qui soulignent discrètement les fonds de vallon. Les perspectives visuelles sont davantage canalisées au Nord de la RD21 où les boisements sont plus importants. Au Sud de la voie, les formations boisées sont plus rares et les vues plus ouvertes. Ce secteur offre par ailleurs un paysage davantage anthropisé par la présence des quartiers pavillonnaire et des zones d'équipements.

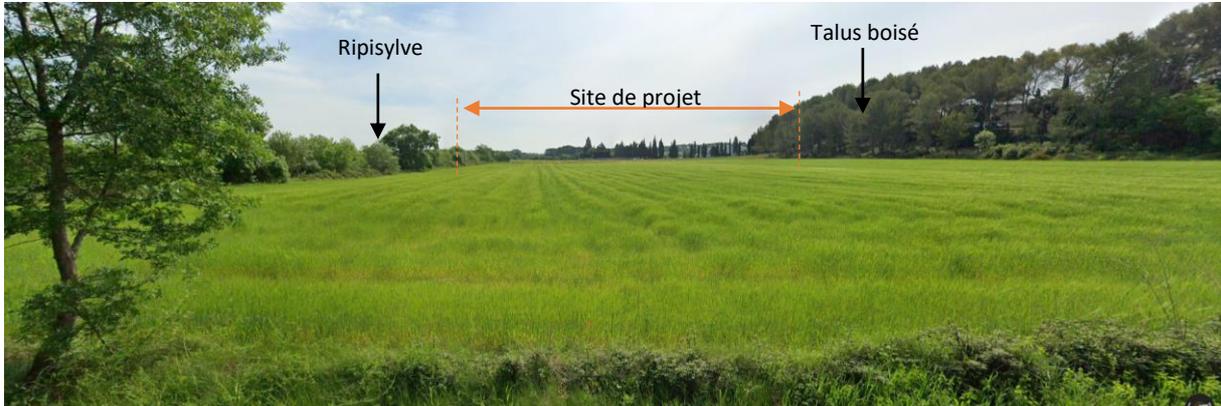
L'unité paysagère de l'Agglomération de Montpellier



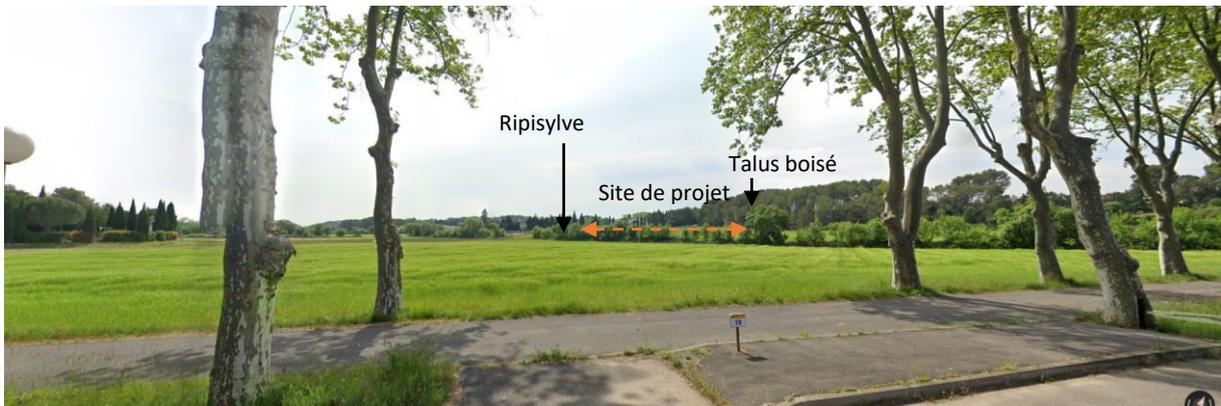
Source : Atlas des Paysages

2.4.2 Les vues depuis les voies périphériques

Les routes et chemins qui ceignent le site de projet (RM21, chemin des Ecureuils et allée du parc de Bocaud) offrent des vues directes, totales ou partielles.



Vue directe et ouverte depuis le chemin des Ecureuils



Vue partielle depuis la RD21 ; la ripisylve de la Mayre cache partiellement le site



Perspective depuis l'allée du parc de Bocaud à hauteur de la Passerelle ; en arrière-plan, les alignements de platanes de la RM21

Photos : mai 2022 (Google maps)

2.4.3 Echelle du site

Le paysage du site est représentatif de l'entité paysagère de vallons dans lequel il s'inscrit. L'absence de végétation sur le site permet d'ouvrir de larges vues sur le paysage environnant, cadré et identifiable par la végétation :

- au Nord par la ripisylve de la Mayre,
- au Sud par la pinède qui s'érige sur le talus,
- à l'Ouest par les platanes qui bordent la RM21.



Vue Est depuis la rue d'Occitanie : Un milieu largement ouvert offrant de larges vues. En arrière-plan, la RM21.



Vue Nord-Est : le talus boisé ferme la perspective et constitue un fond de scène de qualité

Photos : février 2023



Vue Sud-Est : le talus boisé



Vue Nord-Est : La ripisylve du ruisseau de la Mayre marque la limite Nord du site



Vue Nord-Est : la rue d'Occitanie, le parking et le bâtiment de la Passerelle en second plan

2.4.4 Le patrimoine culturel et vernaculaire

La commune compte un édifice faisant l'objet de mesures de protection au titre du patrimoine culturel :

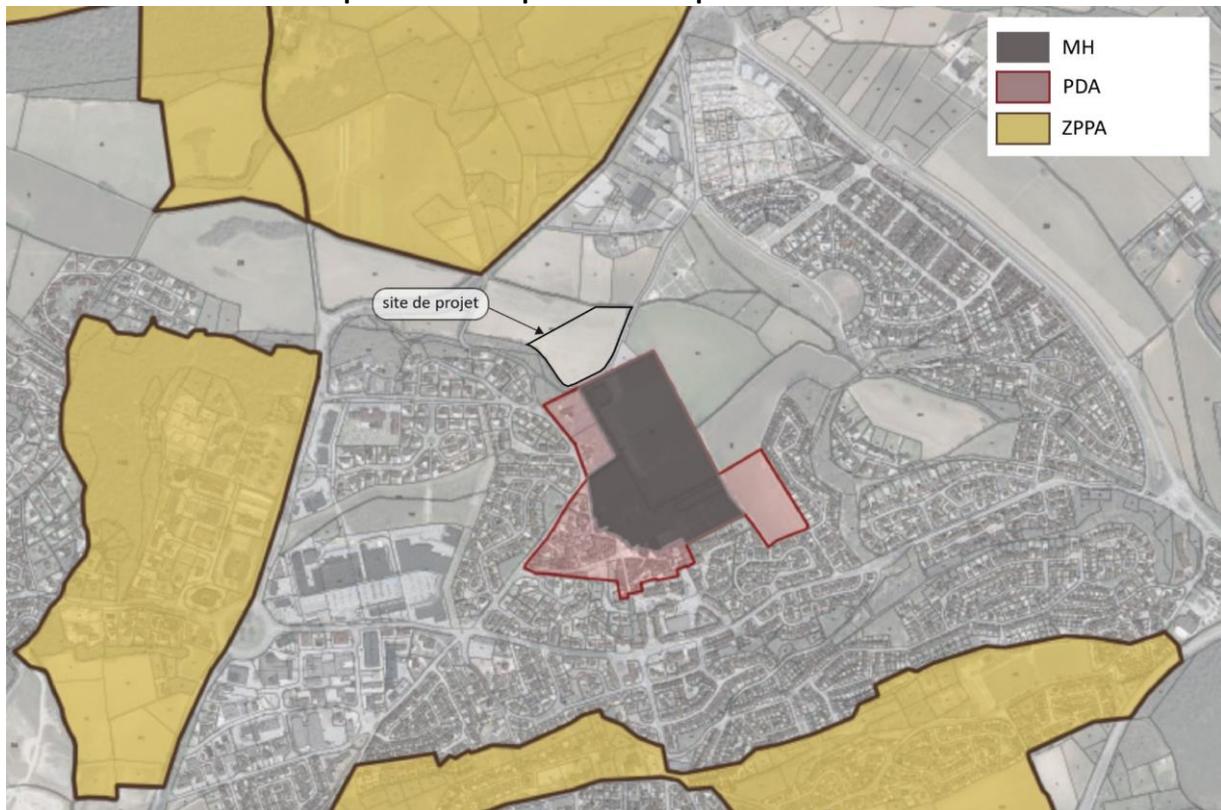
- Le château de Bocaud extérieurs et intérieurs, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 31 juillet 2000,
- Tous les éléments de composition et de structure des jardins à la française, du parc et de la grotte-nymphée rattachés historiquement au château de Bocaud, classés monuments historiques le 06 juillet 2001.

Cette servitude génère un Périmètre Délimité des Abords (PDA) qui englobe le noyau villageois historique et ses extensions XIX^{ème}, le complexe sportif de Bocaud et les abords de la portion Nord de l'avenue Joseph Arlery en covisibilité avec l'enceinte du parc.

Le site n'est pas couvert par le PDA bien qu'il soit positionné en vis-à-vis du complexe sportif de Bocaud. Par ailleurs, aucun élément de patrimoine vernaculaire n'est identifié sur le site.

Le site se positionne en dehors des zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) délimitées par l'arrêté préfectoral n°2016-2341 du 19 septembre 2016. Le site reste soumis aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'archéologie préventive et aux découvertes fortuites.

Les périmètres de protection du patrimoine culturel



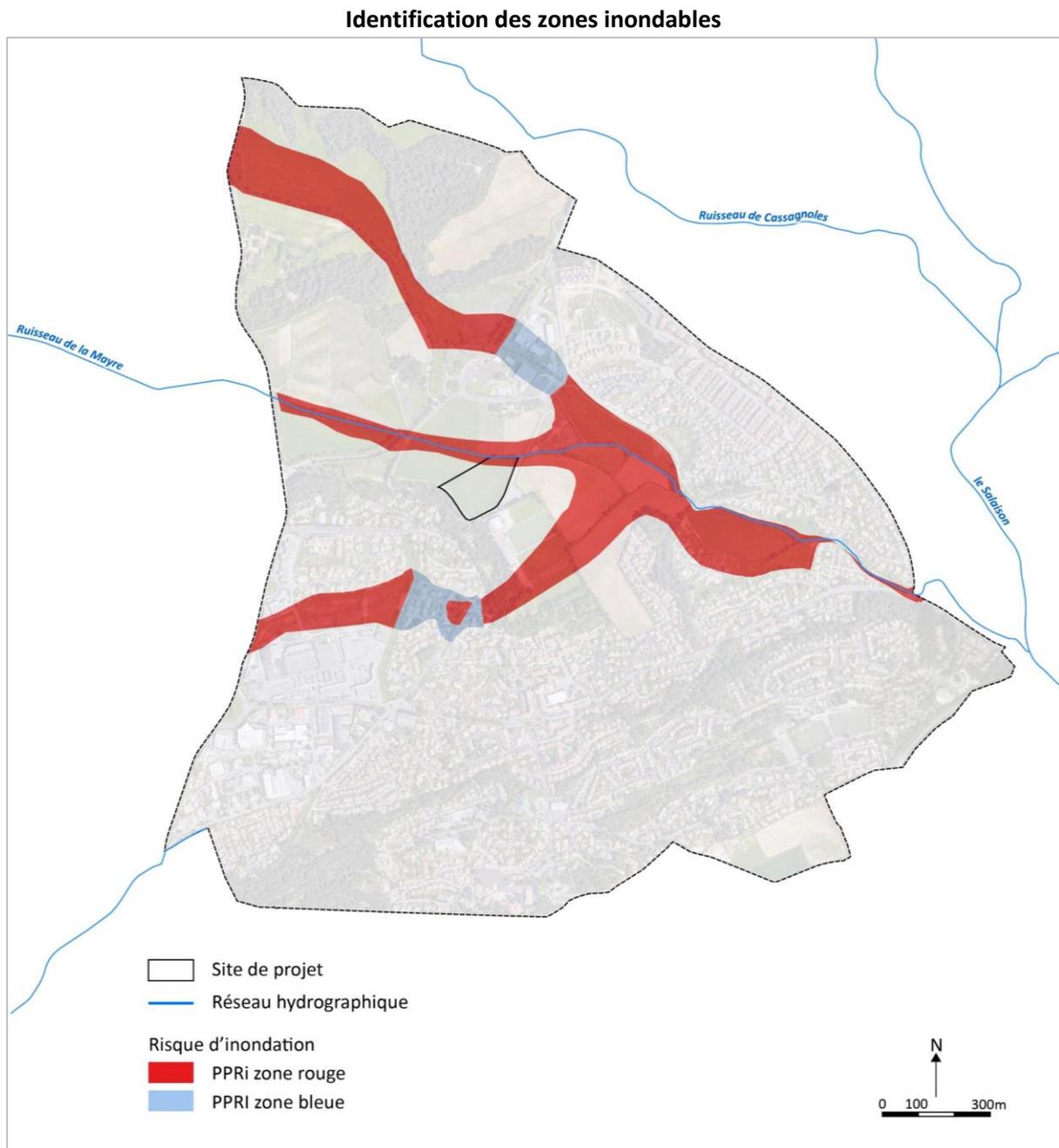
Source : Atlas des Patrimoine - Ministère de la Culture

2.5 Risques naturels et technologiques

2.5.1 Le risque d'inondation

La commune de Jacou est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRi) du bassin Versant du Salaison, approuvé par arrêté préfectoral du 14 aout 2003.

Le site est impacté sur sa limite Nord par la zone rouge du PPRi qui couvre les secteurs de forts écoulements. Par application du règlement associé, aucune utilisation ou occupation nouvelle n'y est autorisée de sorte à ne pas aggraver les conséquences d'une crue.

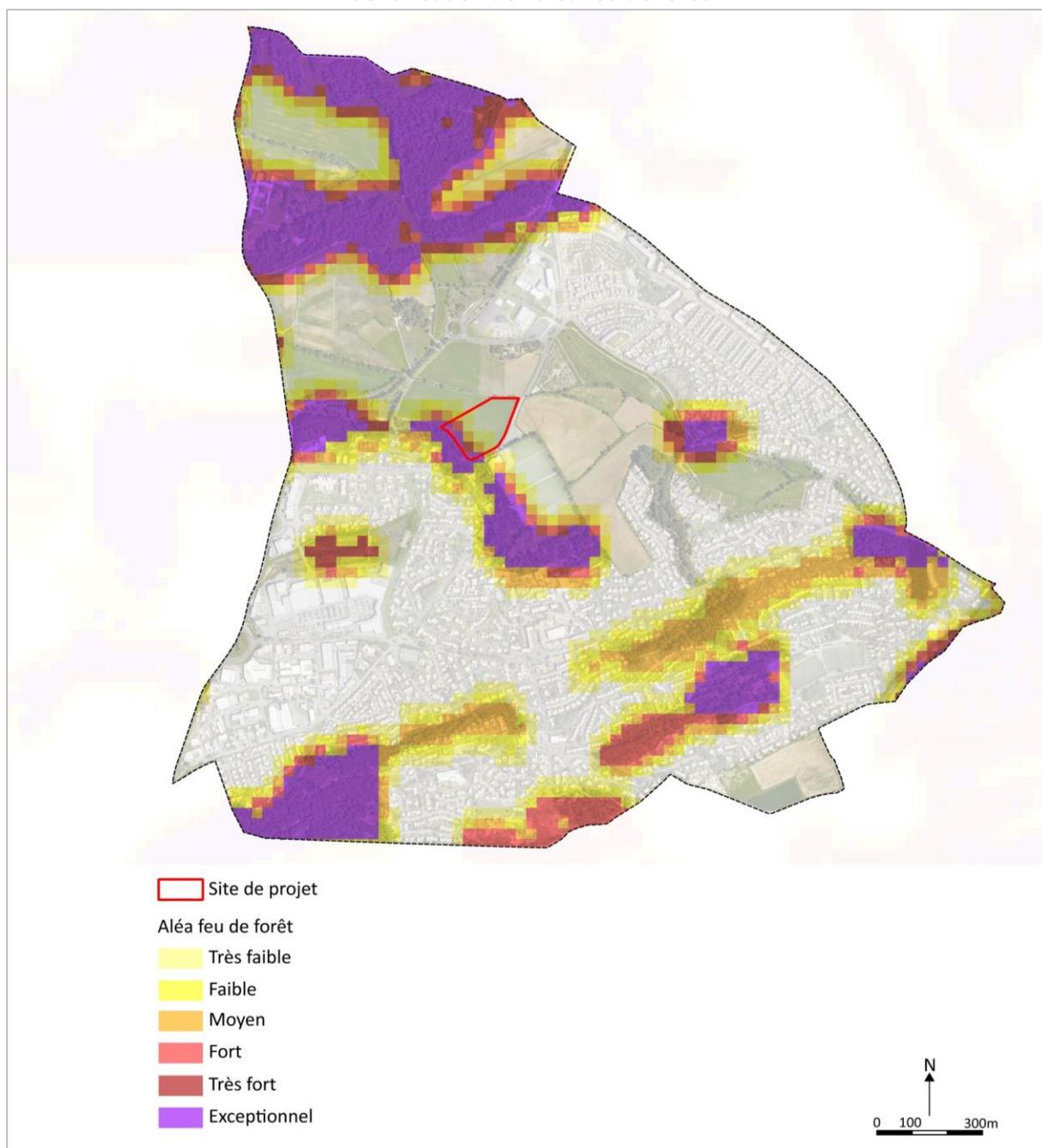


2.5.2 L'aléa feu de forêt

La commune n'est pas couverte par un Plan de Prévention de Risque d'Incendie de Forêt (PPRif) mais est impactée par l'aléa feu de forêt identifié par le Porter à Connaissance de l'aléa feu de forêt du département de l'Hérault.

Le talus boisé en limite Sud du site génère un aléa incendie fort à exceptionnel dont les zones d'effets thermiques se prolongent sur le site de projet. Le site est ainsi assujéti à des aléas allant de très faible à exceptionnel. Il ne compte actuellement aucun équipement de défense contre l'incendie.

Identification de l'aléa feu de forêt



2.5.3 Les risques liés au sous-sol

La commune est exposée au retrait gonflement des argiles. Le territoire communal est majoritairement exposé à un aléa fort, dont le site de projet, le reste est impacté par un aléa moyen.

2.5.4 Le risque sismique

Par application du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 modifié par le décret n°2015-5 du 6 janvier 2015, la commune de Jacou est située en zone de sismicité faible (zone 2).

2.5.5 Les risques technologiques

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) indique que Jacou est impactée par un risque lié au transport de matières dangereuses.

2.6 Pollution et nuisances

2.6.1 Sites et sols pollués

La base de données de la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) ne répertorie aucun site industriel sur la commune de Jacou.

2.6.2 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La commune comprend une installation classée ICPE liée à une activité de stockage et de récupération de métaux qui ne présente pas de risque technologique majeur.

Le site de projet se situe en retrait de cette installation.

2.6.3 Périmètres de protection des captages d'eau potable

Le territoire communal est concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le site se situe en retrait de ce périmètre.

2.6.4 Nuisances sonores

Au terme de l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2014-05-042012 du 21 mai 2014 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestre traversant les communes de moins de 10.000 habitants de l'arrondissement de Montpellier, trois voies sont classées en voie sonore :

- La route M21 en catégorie 3 et 4
- La route M65 en catégorie 3
- La M67 en catégorie 4

La commune est également concernée par l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2014-05-0410 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2007-01-1064 du 1er juin 2007, concernant le classement sonore des lignes de tramway de l'agglomération de Montpellier dans le département de l'Hérault, lié à la ligne 2 de tramway.

Le site de projet n'est pas impacté par les zones de bruit.

2.7 Les servitudes d'utilité publique

La commune de Jacou est couverte par plusieurs servitudes d'utilité publique :

- AC1 : Périmètre délimité des abords des Monuments Historiques
- AS1 : Périmètre de protection éloigné du captage de la Crouzette
- PM1 : PPRI du Bassin Versant du Salaison
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement

Le site est concerné en partie par le PPRI et par la servitude T5.

2.8 Définition des enjeux d'aménagement du site

2.8.1 Les enjeux à l'échelle du site

Au sein du périmètre, les enjeux d'aménagement sont principalement liés à la présence de risques naturels :

- Risque de feu de forêt lié au talus boisé : zones d'effet thermique,
- Risque d'inondation : zone inondable rouge du PPRI.

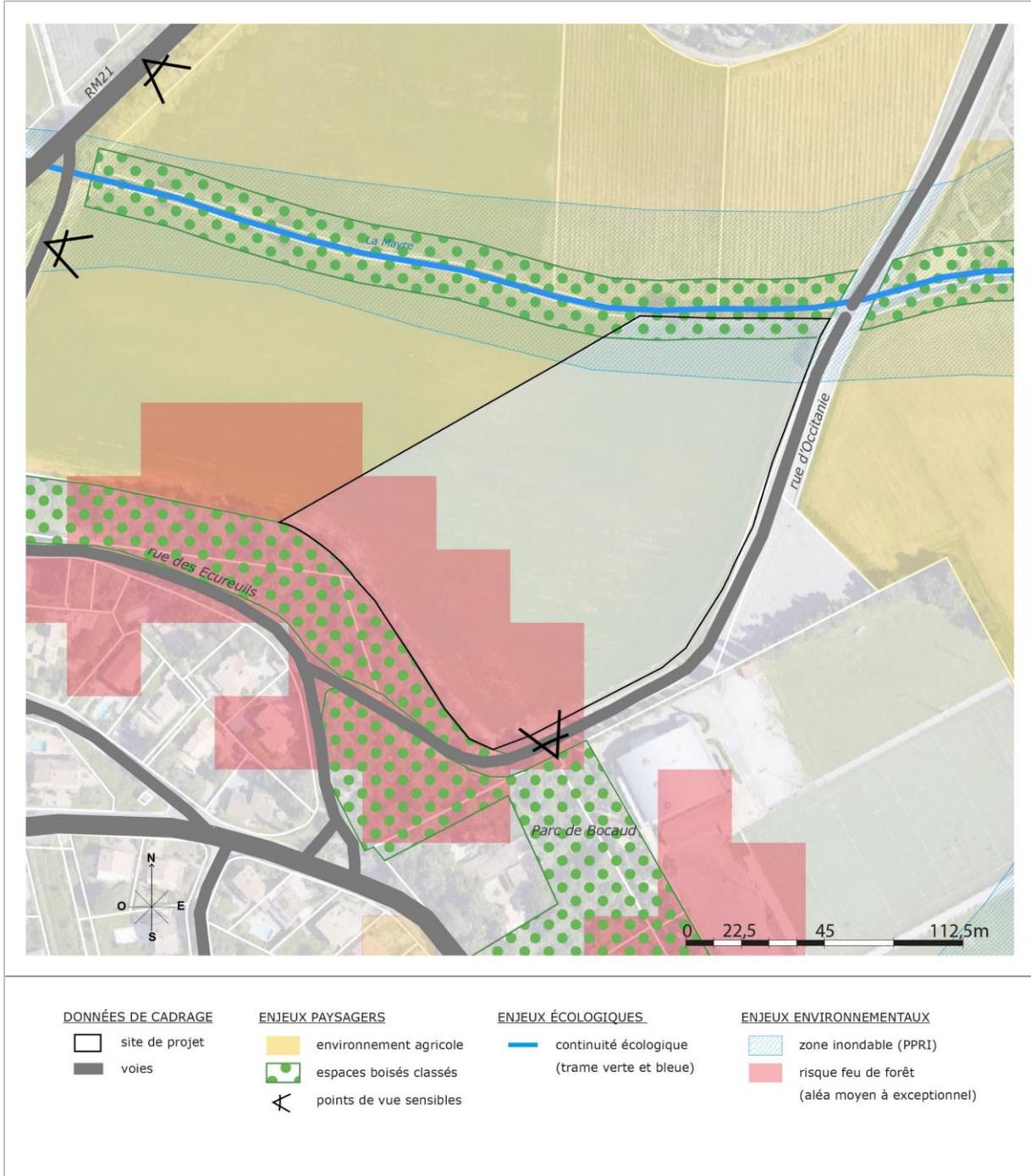
La partie Nord du site, aux abords du ruisseau de la Mayre, présente des enjeux paysagers et écologiques :

- la ripisylve du ruisseau de la Mayre, protégée comme espace boisé classé,
- le ruisseau de la Mayre, qui constitue une continuité écologique de la trame verte et bleue.

2.8.2 Les enjeux de l'environnement proche

En limite de la zone urbaine, le site s'inscrit dans un environnement agricole qui structure le paysage environnant. Les espaces ouverts offrent de larges perspectives visuelles sur la plaine et depuis les voies périphériques. Au Sud-Est, la pinède sur le talus boisé ferme le paysage et constitue un fond de scène végétal de qualité.

Carte de synthèse des enjeux



3. Description du projet de création de groupe scolaire

3.1 Les ambitions du projet

L'objectif principal de la ville est d'apporter une réponse adaptée aux attentes des différents publics par la création d'un groupe scolaire attractif, convivial, performant, inclusif, en adéquation avec les besoins des différents utilisateurs (élèves, enseignants, personnels, animateurs et parents d'élèves).

Le nouveau groupe scolaire intégrera une école maternelle de 4 à 5 classes et une école élémentaire de 10 classes. Ce groupe scolaire sera conçu pour favoriser toutes les formes d'apprentissage pédagogique et pour favoriser la continuité pédagogique entre maternelle et élémentaire. Le groupe scolaire sera évolutif, moderne et adapté aux pratiques pédagogiques actuelles et à venir.

La ville souhaite par ailleurs mettre en œuvre un projet « sur mesure », pensé et créé pour ce lieu. Elle vise à concevoir un projet intégré du point de vue architectural, paysager et du projet pédagogique: les bâtiments seront développés sur un seul niveau, de plain-pied, pour mieux accueillir les élèves et personnels en situation de handicap ou à mobilité réduite, avec les espaces de récréation. Le groupe scolaire retranscrira l'esprit du lieu à travers des aménagements spécifiques (jardin pédagogique, jardin potager, accompagnement paysager, ...).

Un comité de pilotage composé de représentant des élus, des agents municipaux, des enseignants et des parents d'élèves a déjà été constitué et réunis, afin de travailler sur le projet.

Si la conception architecturale et paysagère du groupe scolaire reste à définir suite à un concours de conception-réalisation, la ville a fait établir un programme technique détaillé⁴ gouverné par ces principes directeurs, dont sont issus les développements suivants.

3.2 Les principes programmatiques

Le groupe scolaire comportera une école maternelle de 4 à 5 classes (120 élèves) et une école élémentaire de 10 classes (290 élèves). Il prendra en compte les besoins et attentes des enfants en situation de handicap par l'aménagement d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Les classes seront réparties par cycles de niveau :

- Cycle 1 correspondant aux classes de maternelle de petite section (PS), moyenne section (MS) et grande section (GS),
- Cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprenant le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2),
- Cycle 3 ou cycle de consolidation, comprenant le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2).

Bien qu'implantées au sein d'un même ensemble bâti et constituant un groupe scolaire, afin d'assurer une parfaite gestion des flux, il est nécessaire de distinguer les écoles en tant qu'entités distinctes dans leur mode de fonctionnement mais équipées d'espaces communs (espace de restauration, bibliothèque, services généraux, ...).

Les fonctions communes regrouperont :

- Des espaces dédiés aux activités sportives et pédagogiques

⁴ Construction du groupe scolaire de Jacou - Programme technique détaillé – Exact / Alpha-i & Co / AB-Sud ingénierie, octobre 2022

- Des espaces réservés permettant l'adaptation et l'intégration scolaire (classes ULIS)
- Le restaurant scolaire
- Des locaux du personnel « écoles »
- Les espaces dédiés à la logistique, l'entretien et la maintenance.

3.3 Le programme détaillé

3.3.1 Le programme bâti

Service	Surface utile estimée en m ²
1. FONCTIONS COMMUNES	1042
1.1 Locaux du personnel : direction, salle des maîtres, sanitaires, vestiaires, ...	153
1.2 Unités pédagogiques : bibliothèque, CDI, ...	80
1.3 Accueil de loisirs périscolaires (ALP) : salle d'activités, salle polyvalente, locaux de stockage, ...	225
1.4 Structure médico-sociale : infirmerie	15
1.5 Adaptation et intégration scolaire : classe ULIS (14 élèves), bureau, sanitaires	103
1.6 Restauration : réfectoire élémentaire, réfectoire maternelle, cuisine satellite, ...	430
1.7 Logistique – Entretien : locaux ménage, stockage produits, déchets, ...	36
2. ECOLE ELEMENTAIRE (10 classes)	899
2.1 Salles de classe (290 élèves)	600
2.2 Autres : hall, ateliers, sanitaires, rangements, ...	299
3. ECOLE MATERNELLE (4 à 5 classes)	590
3.1 Salle des classe (120 élèves)	300
3.2 Autres : hall, salles de repos, de motricité, de propreté, rangements, ...	290
Total surface utile	2531
Conversion surface dans œuvre (SDO)⁵ ou surface de plancher	3141
Zone technique : chaufferie, ...	127
Total SDO	3268
Conversion surface hors œuvre (ratio x1,1)	3594

3.3.2 Les espaces extérieurs

Service	Surface utile estimée en m ²
4. ESPACES EXTERIEURS	2266
4.1 Cours : élémentaire/ULIS, maternelle	1850
4.2 Accueil - Stationnement : parvis, zone de stationnement VL, abris à vélos, dépose minute, ...	416

⁵ Application de différents ratios en fonction des services

3.4 La desserte de l'opération

3.4.1 La desserte viaire et le stationnement

Le site est directement accessible depuis la rue d'Occitanie qui relie les quartiers Nord au parc de Bocaud puis aux quartiers résidentiels de l'ouest du cœur de ville, via le chemin des Ecureuils.

Cette voie actuellement à sens unique sera mise à double sens de circulation pour faciliter l'accès aux véhicules et éviter l'augmentation du trafic du chemin des Ecureuils. A cet effet, la voie sera réaménagée, un dépose minute sera aménagé aux abords du groupe scolaire et un point de retournement sera mis en place.

Le stationnement des véhicules sera assuré à partir du parking de la Passerelle, qui jouxte la rue d'Occitanie. En effet, les périodes de fréquentation du groupe scolaire (en semaine et en journée) et de la salle culturelle (principalement le week-end ou en soirée) permettent d'envisager une mutualisation de l'espace de stationnement. A cet effet, le parking sera reconfiguré pour permettre un demi-tour en maintenant le nombre de places de stationnement (57 places).

3.4.2 Les mobilités actives

La rue d'Occitanie est dotée d'une piste cyclable en site propre avec un double sens de circulation qui permet de relier le quartier de la Draye au Nord et qui se prolonge au Sud le long du chemin des Ecureuils pour accéder au cœur de ville. Le choix du site de projet est intimement lié à cet axe de mobilités actives.

Un nouveau trottoir sera aménagé à côté de la piste cyclable, afin de favoriser les déplacements piétons en toute sécurité.

3.5 L'intégration environnementale

3.5.1 L'intégration au site

L'objectif du projet est de valoriser l'environnement agricole du site actuel afin de favoriser une lecture cohérente de l'espace, une parfaite intégration au site et une meilleure relation avec les quartiers limitrophes.

Une attention particulière sera portée sur le traitement acoustique, l'ensoleillement et l'éclairage des espaces intérieurs et extérieurs.

Le projet privilégiera le recours à des matériaux bas carbone et la sobriété d'usage, et sera conçu selon une approche bioclimatique. En particulier, l'ensoleillement sera un facteur déterminant dans la conception du projet : le concepteur apportera un soin particulier à la position, l'orientation et à l'architecture du bâtiment afin de favoriser un ensoleillement suffisant en période d'hiver (apports solaires et éclairage naturel) et un ensoleillement maîtrisé en période d'été (limitation des apports de chaleur tout en conservant un bon éclairage naturel).

3.5.2 La démarche cours d'école « oasis »

Cette initiative est issue de la stratégie de résilience de Paris visant à renforcer la capacité du territoire à faire face aux grands défis climatiques et sociaux du XXI^{ème} siècle. A cet effet, les cours des écoles et des collèges ont été identifiées comme des leviers importants. Pourtant, ces espaces asphaltés et imperméables, participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain.

En accord avec les objectifs de la Stratégie d'adaptation au changement climatique et du Plan Climat, le projet Oasis vise à transformer progressivement l'intégralité des cours des écoles et des collèges en îlots de fraîcheur urbains.

Face à ces enjeux, il s'agit de proposer des cours d'écoles plus végétales, avec des matériaux plus naturels, moins d'asphalte et dont les sols sont davantage perméables, comme par exemple :

- Revêtements en matériaux innovants, perméables et adaptés aux fortes chaleurs, ainsi que des zones de pleine terre.
- Renforcement de la végétalisation : arbres, murs et toits végétalisés, jardins
- Création de zones ombragées, végétales ou artificielles.
- Installation de fontaines et jeux d'eau.

Le projet s'inscrira dans cette démarche au niveau de sa cour de récréation.

3.5.3 La prise en compte des risques naturels

Afin de sécuriser le groupe scolaire, une série de mesures d'évitement et de gestion des risques est intégrée au projet :

- Evitement de la zone inondable Rouge du PPRI,
- Délimitation d'une zone non constructible d'une largeur de 30 mètres à partir du talus boisé au Sud-Ouest qui génère le risque de feu de forêt,
- Création d'une piste d'accès aux véhicules de la défense incendie à l'interface entre le talus boisé et les bâtiments du groupe scolaire,
- Limitation de l'imperméabilisation des sols (dont cours « oasis ») pour limiter l'effet de ruissellement, collecte et gestion des eaux pluviales.

Partie 2 – Justification de l'intérêt général de l'opération

1. La modernisation des équipements scolaires pour assurer la qualité du service public éducatif

1.1 L'obsolescence de l'école élémentaire Condorcet

Initialement conçue comme un groupe scolaire maternelle / élémentaire, l'école Condorcet a été construite au Sud de la commune, à la frontière avec Castelnau le Lez, dans les années 1970, lors des premières phases de développement urbain, pour répondre aux besoins des nouvelles populations s'installant à Jacou dans les nouveaux quartiers.

Aujourd'hui, le constat est fait que l'école Condorcet est dans un état vieillissant qui ne permet pas d'apprendre et d'enseigner dans des conditions de confort satisfaisantes. Malgré la réalisation de travaux de réhabilitation du plateau sportif ou d'amélioration énergétique, les élèves, les enseignants et le personnel évoluent dans des bâtiments vétustes et inadaptés : absence d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, inconfort thermique et acoustique. En 2020, un diagnostic technique a démontré la présence d'amiante⁶.

Or l'espace contraint de l'école permet difficilement de mettre en œuvre des travaux de modernisation et de mise aux normes des bâtiments, qui plus est en site occupé.

Dès lors, la commune envisage le déplacement transformation en groupe scolaire de l'école Condorcet et la transformation de l'école maternelle en groupe scolaire.

1.2 Un groupe scolaire modernisé et adapté à tous les usagers

La construction d'un nouveau groupe scolaire permet d'offrir de bonnes conditions de travail aux personnels de direction, enseignants et personnels municipaux :

- proposer un nouvel équipement répondant aux normes énergétiques et acoustiques exigées par la réglementation en vigueur, en vue d'assurer le confort des usagers et de réduire le bilan énergétique de l'établissement,
- proposer des espaces de travail, de repos, récréatifs, médico-sociaux, techniques et de restauration présentant des qualités ergonomiques et fonctionnelles, et adaptés à tous les publics (élèves, enseignants, personnel),
- moderniser les outils d'apprentissage en mettant à disposition des outils numériques, des salles d'activités et des unités pédagogiques (bibliothèque / centre de documentation),
- assurer la sécurité des usagers par des équipements aux normes.

1.3 Un groupe scolaire inclusif

⁶ Cf. Diagnostic technique amiante – Ensemble de l'école primaire Condorcet – APAVE, février 2020

Le projet pédagogique porté par la commune vise à favoriser l'adaptation et l'intégration sociale. Il s'agit de concevoir un établissement offrant des espaces dédiés et aménagés spécialement pour les élèves en situation de handicap : salle de classe ULIS, cour de récréation et sanitaires adaptés.

Les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) sont des dispositifs ouverts pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Elles permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires. Les élèves bénéficiant de l'ULIS participent aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'école. Ils peuvent participer aux activités péri-éducatives notamment dans le cadre du projet éducatif territorial. Cependant, l'organisation et les espaces d'apprentissage et d'activités sont adaptés aux besoins spécifiques des enfants. Certains enfants bénéficient en outre d'actions de soin ou de rééducation.

De plus, afin de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire sera conçu de plain-pied.

1.4 Un projet pédagogique ouvert sur la nature

Le groupe scolaire sera conçu pour proposer un projet pédagogique ouvert sur la nature, l'agriculture et l'alimentation en écho à l'environnement agro-naturel du site. A cet effet, il est prévu l'aménagement de jardins pédagogiques et/ ou de jardins potagers, où les enfants peuvent jardiner, observer la nature, découvrir les cycles biologiques, appréhender les effets du réchauffement climatique sur les cultures et ainsi prendre conscience des enjeux environnementaux et alimentaires. La présence à proximité de deux associations favorisant l'agriculture urbaine, Jacou Jardins Familiaux et Vergers du Carbet est un vrai plus pour le nouveau groupe scolaire.

2. La réorganisation spatiale des équipements scolaires pour contribuer au rééquilibrage du fonctionnement urbain de la commune

2.1 La structuration d'une centralité d'équipements publics

Initialement, les équipements publics, et notamment les écoles, ont été établis en périphérie des zones résidentielles du Sud de la ville.

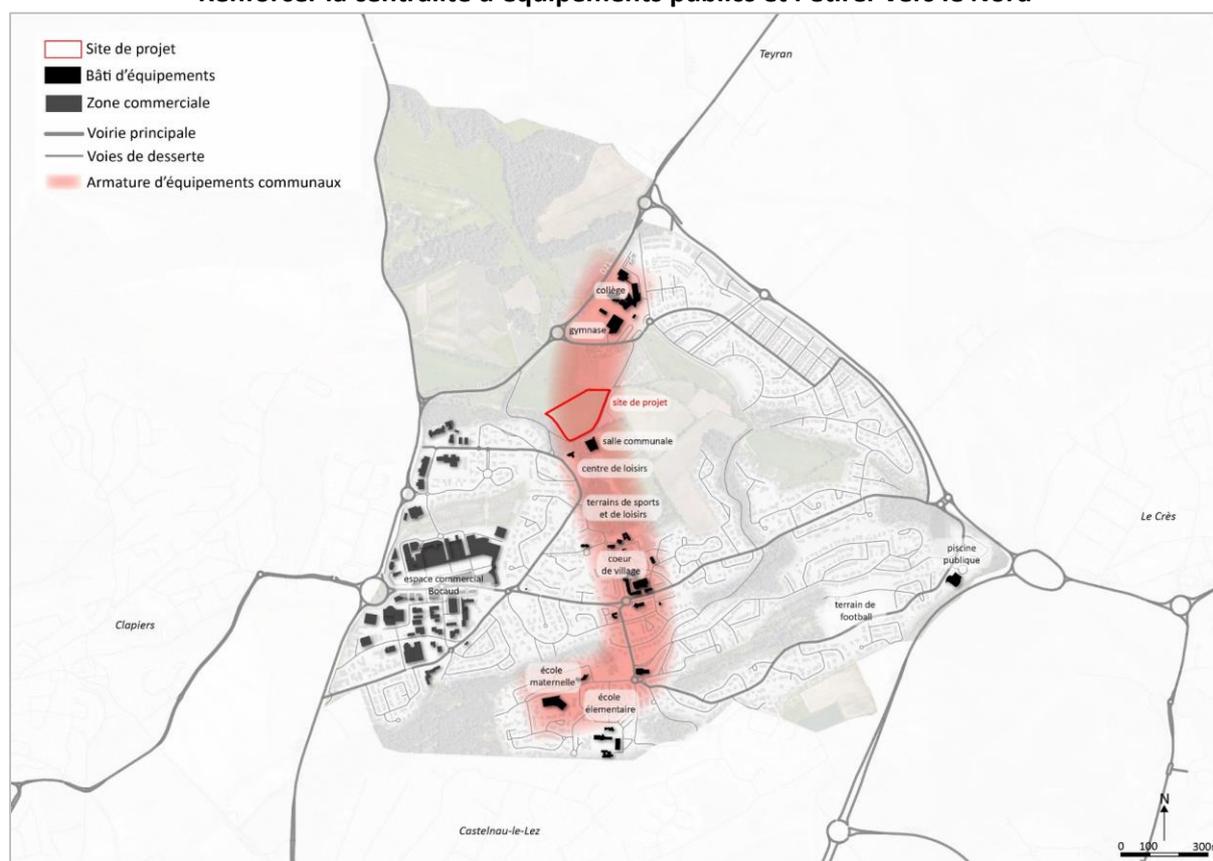
Par la suite, les développements urbains au Nord (quartier de la Draye) se sont accompagnés de la création d'une nouvelle polarité d'équipements publics au Nord (collège, gymnase), aménagement du par cet du complexe sportif de Bocaud.

Comme point d'articulation entre ces deux polarités, la rénovation du château de Bocaud a permis de créer une polarité centrale incluant la Mairie, la médiathèque et une place de village.

La création du nouveau groupe scolaire permettra à la fois :

- de compléter la centralité d'équipements,
- d'étirer l'armature d'équipements publics vers le Nord pour favoriser l'intégration des quartiers résidentiels de la Draye dans le fonctionnement urbain et social de la commune,
- de faciliter la mise en réseau de l'école avec les équipements sportifs et culturels du domaine de Bocaud.

Renforcer la centralité d'équipements publics et l'étirer vers le Nord



2.2 Mieux organiser les flux, promouvoir la ville à courte distance

Le positionnement actuel des écoles contribue à l'augmentation constatée du trafic routier dans les rues du cœur de ville, laquelle génère des nuisances au cadre de vie (pollutions atmosphériques et sonores) et des risques pour la tranquillité et la sécurité publique.

Les comptages routiers effectués en août 2021 et juin 2022 montrent en effet une nette augmentation du nombre moyen de véhicules sur les avenues de Vendargues et l'avenue Hélène Maingain-Tous, axes préférentiellement empruntés pour l'accès aux écoles. Les comptages révèlent des pics de fréquentation aux heures d'entrée / sortie des écoles (8h30 – 12h30 – 17h30).

Comptage routier – Avenue Hélène Maingain-Tous

	Sens 1 : Rue des Améthystes / Rue des Gardénias		Sens 2 : Rue des Gardénias / Rue des Améthystes	
	Août 2021	Juin 2022	Août 2021	Juin 2022
Trafic moyen/jour	1.379	1.910	1.381	1.770
Vitesse moyenne	33 km/h	33 km/h	31 km/h	29 km/h
V85	42 km/h	42 km/h	40 km/h	39 km/h

Source : 3M – Direction des mobilités – Service Déplacements et Sécurité routière



Source : 3M – Direction des mobilités – Service Déplacements et Sécurité routière

Malgré la présence d'infrastructures de déplacements en site propre pour les mobilités actives, la distance depuis les quartiers Nord (entre 1,5 et 3 km) semble dissuasive pour les déplacements de jeunes enfants.

Ainsi, la construction du groupe scolaire sur le site retenu vise :

- d'une part, à proposer une offre de proximité en lien avec les développements résidentiels récents au Nord de la commune, qui évite la pénétration des véhicules dans le cœur de ville,
- d'autre part, à réduire l'usage de la voiture pour l'accès à l'école en favorisant les modes actifs par la réduction de la distance domicile/école depuis les quartiers Nord, à la faveur d'une piste cyclable existante et sécurisée le long de la rue d'Occitanie,

Proposer une offre de proximité pour les habitants du Nord de la commune

